



CESER OCCITANIE PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE

BILAN DE MANDATURE



2018

2019

2020

2021

2022

2023

**CESER OCCITANIE
PYRÉNÉES - MÉDITERRANÉE**

BILAN DE MANDATURE 2018-2023

BILAN DE MANDATURE 2018-2023 - LES TRAVAUX DU CESER

LE CESER OCCITANIE 170 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

issu.e.s des secteurs socio-professionnels les plus représentatifs de la région, répartis en 4 collèges :



Collège 1 :
Entreprises et activités professionnelles non salariées (54 membres)

Collège 2 :
Organisations syndicales de salariés les plus représentatives (54 membres)

Collège 3 :
Organismes et associations participant à la vie collective de la région (54 membres)

Collège 4 :
Personnalités qualifiées (8 membres)

 6 ans de fonctionnement collectif, une organisation qui s'est rapidement adaptée à la pandémie Covid-19... La Conférence permanente, composée des vice-président.e.s délégué.e.s aux collèges, aux commissions et section, a alimenté des Lettres d'information, et préparé des assemblées dématérialisées avec le Bureau.

 Une animation collégiale et une gouvernance partagée : le Bureau décide, l'Assemblée Plénière vote les rapports.

 Une collaboration renforcée avec le Conseil régional : évaluation des politiques publiques régionales ; expérimentation de démarches exploratoires de terrain sur des enjeux d'intérêt commun...

L'implication des Conseillères et Conseillers et leurs réflexions au sein des 8 commissions du CESER lui ont permis d'adopter Avis et contributions : Développement des filières agri-agro, Grand débat national, Universitarisation des formations paramédicales, Économie bleue, Environnement et santé, Déserts médicaux, Effets de la réforme de la formation professionnelle, Numérique et territoires, Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), Énergies décarbonées, Eau, Ruralités, Logement, Loi 3DS relative à la

différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, Transformation du bois, Schémas régionaux, Contrat de plan État-Région (CPER), Fonds européens, Orientations Budgétaires, Budget Primitif...

Ils ont aussi contribué à la réussite de manifestations organisées par le CESER sur des thèmes d'intérêt régional au cœur de l'actualité : Conférence internationale sur la pollution par les plastiques « Sauvons la Méditerranée » ; Conférence-débat sur le changement

climatique ; Colloque de prospective territoriale régionale sous l'égide de la Section Prospective du CESER « Les Chemins 2050 » ... Et par ailleurs, ils ont participé à la démarche conjointe Conseil régional-CESER concernant l'évaluation du Pacte vert régional, à la première expérimentation de terrain avec le Conseil régional sur la thématique des bois flottés sur le littoral occitan.

69 Avis et contributions...

Renouvellement à mi-mandat du Bureau du CESER – 31 mars 2021

La réélection à mi-mandat du Bureau du CESER a eu lieu lors de l'Assemblée plénière du 31 mars 2021, organisée en présentiel en dépit des contraintes sanitaires et administratives du moment. Le vote du Bureau a été réalisé par boîtiers électroniques garantissant la confidentialité du vote. Le président sortant a été reconduit dans ses fonctions, les autres membres du Bureau l'ont été également (vice-président.e.s délégué.e.s aux collèges, aux commissions et à la section, vice-président.e.s et membres).

**des manifestations de portée régionale,
nationale et internationale... et une visibilité
dans la vie régionale**

LES COMMISSIONS ET LA SECTION DU CESER



Commission 1 : Aménagement du territoire - Politiques environnementales et énergétiques - Transport - Infrastructures - Numérique - Logement

Commission 2 : Espace et développement rural - Agri-Agro - Forêt - Bois - Alimentation

Commission 3 : Activités et Mutations Économiques - Économie Sociale et Solidaire

Commission 4 : Enseignement Supérieur - Recherche - Valorisation - Transfert - Innovation

Commission 5 : Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société

Commission 6 : Méditerranée - Littoral - Relations internationales

Commission 7 : Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale

Commission 8 : Finances - Politiques contractuelles - Europe - Suivi et Évaluation des politiques publiques

Section Prospective

2018

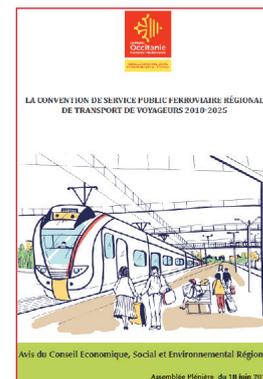
AVIS : LA CONVENTION DE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE RÉGIONAL DE TRANSPORT DE VOYAGEURS 2018-2025 - Adopté le 18 juin - présidente de la commission 1 : Christine Carlesso, rapporteure : Odile Maurin

Le CESER prend acte d'une convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs 2018-2025 qui témoigne du fort engagement de la Région en faveur du

transport ferroviaire, avec l'opérateur historique et de sa volonté de construire un service public régional de transport de qualité. Ce projet qui engage la Région et SNCF Mobilités pour une durée de huit ans, marque un certain

nombre d'avancées notamment l'amélioration de la qualité du service de transport ou de la future gamme tarifaire régionale, des projets de développement des dessertes et la garantie d'une présence humaine dans les trains.

Le CESER rappelle l'importance d'un service public ferroviaire régional de transport de voyageurs essentiel à l'aménagement et au développement durable et équilibré du territoire régional.



AVIS : RÉOLUTION POUR LE MAINTIEN DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE POST 2020 – PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027 : QUELS ENJEUX POUR LA RÉGION OCCITANIE ? - Adopté le 18 juin - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteure : Sabine Veniel Le Navenec

Afin de faire entendre la voix de la société civile régionale dans les négociations européennes relatives au budget européen 2021-2027 prévoyant une baisse de la part consacrée à la politique européenne, de cohésion sociale et territoriale et à la PAC, en raison notamment du Brexit et des nouveaux enjeux à financer que sont la sûreté et la sécurité de l'Europe, la mobilité des jeunes et le développement du numérique, et pour s'associer ainsi à la mobilisation des Régions françaises pour le maintien du niveau des financements européens, le CESER a adopté une résolution construite autour d'analyses et de propositions phares. Le CESER rappelle tout d'abord que les fonds européens versés aux territoires en favorisant l'emploi, la formation des salariés, la compétitivité des entreprises, les coopérations territoriales, contribuent de manière inestimable à la réduction des disparités de développement, à l'épanouissement des populations et au maintien de la paix en Europe. L'Occitanie marquée par de forts taux de chômage et de pauvreté figurant parmi les plus élevés de France et accueillant par ailleurs plus de 50 000 nouveaux arrivants par an se trouverait fragilisée par une baisse des fonds européens. Le CESER rappelle tout d'abord que les fonds européens versés aux territoires en favorisant l'emploi, la formation des salariés, la compétitivité des entreprises, les coopérations territoriales, contribuent de manière inestimable à la réduction des disparités de développement, à l'épanouissement des populations et au maintien de la paix en Europe. L'Occitanie marquée par de forts taux de chômage et de pauvreté figurant parmi les plus élevés de France et accueillant par ailleurs plus de 50 000 nouveaux arrivants par an se trouverait fragilisée par une baisse des fonds européens. Le CESER considère que le financement des nouvelles priorités ne doit pas se faire au détriment des politiques de cohésion et agricole. Le CESER observe que le taux de contribution au budget européen auquel sont soumis les pays membres reste faible au regard de la richesse européenne produite, ce qui pose la question de sa redistribution. La mise en œuvre d'une fiscalité européenne propre par l'instauration d'une taxe sur les grandes entreprises numériques ou sur les transactions financières, par exemple, pourrait permettre d'augmenter les recettes budgétaires de l'Union européenne. Le CESER demande à la Commission européenne d'instaurer la conditionnalité des aides européennes au respect effectif des valeurs démocratiques inscrites dans les traités européens au respect effectif des valeurs démocratiques inscrites dans les traités européens.

AVIS : L'UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS PARAMÉDICALES EN OCCITANIE : LES INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE - Adopté le 11 octobre - président de la commission 4 : Alain Radigales - rapporteure : Catherine Miffre

Enjeux de santé publique et accès aux soins sur le territoire occitan, le CESER se penche sur la mise en œuvre de la pratique avancée pour les infirmiers. Pour exercer comme infirmier en pratique avancée (IPA), les professionnels doivent suivre une formation de 2 ans conduisant à un diplôme d'État et justifier de 3 ans d'expérience comme infirmier diplômé d'État. Valant grade de master, la formation IPA s'inscrit complètement

dans le système d'enseignement supérieur européen Licence-Master-Doctorat. Pour accélérer la formation des professionnels, deux principaux leviers doivent être actionnés : l'attractivité de la formation avec une reconnaissance statutaire, conventionnelle, salariale mais également des actes IPA dans la nomenclature ; les conditions favorisant l'accessibilité à la formation. Le CESER sera attentif à l'évolution de l'ensemble des formations des professionnels de santé.



AVIS : QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FILIÈRES PÊCHE ET AQUACULTURE EN OCCITANIE / PYRÉNÉES- MÉDITERRANÉE ? Adopté le 11 octobre - président de la commission 6 : Marc Chevallier, rapporteur : Bernard Perez

Marqueur indissociable de l'identité méditerranéenne, la filière de la pêche façonne l'économie du littoral depuis des siècles. L'Occitanie est bordée par 220 km de côtes, les filières pêche et aquaculture y représentent aujourd'hui un enjeu considérable. Elles contribuent au rayonnement économique, social, culturel, à la valorisation du patrimoine de notre région qui concentre la



1^{ère} flottille de pêche de Méditerranée, 5 ports de pêche, 70 points de débarquement, 95 % de la production halieutique en Méditerranée française et 10 % de la production conchylicole nationale avec 476 exploitations. Le CESER encourage la recherche pour mieux connaître les ressources, le soutien aux filières pêche, conchyliculture et pisciculture par une formation adaptée à ces métiers.



AVIS : COMMENT RENFORCER LES FILIÈRES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA RÉGION OCCITANIE POUR FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT ET LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE LOCALE ? QUEL IMPACT DU E-COMMERCE SUR LES MODES DE DISTRIBUTION EXISTANTS ? Adopté le 11 octobre - président de la commission 2 : Denis Carretier, rapporteur : Jean-Pierre Arcoutel

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent le 1er secteur d'activité économique de la région Occitanie avec 164 000 emplois, soit 14 % des emplois régionaux. Avec une production agricole exceptionnelle, diversifiée et de grande qualité, la région Occitanie est la 2^e région agricole de France. Elle a vocation à nourrir ses 6 millions d'habitants et cela constitue un véritable enjeu de société. Le CESER a mené une réflexion relative à 5 enjeux (produire, consommer, éduquer, commercialiser, réguler) sur le développement des filières agricoles et agro-alimentaires, permettant à la région Occitanie de parvenir à l'autonomie alimentaire, en prenant en compte le défi du changement climatique. Il a ainsi fait émerger 41 préconisations pour faire face à ce grand défi de passer du système agricole au système alimentaire durable. 35 des 41 préconisations du CESER ont été reprises dans le Pacte alimentaire du Conseil régional.



AVIS : L'APPRENTISSAGE EN OCCITANIE : UNE VOIE D'EXCELLENCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDIVIDU ET DES TERRITOIRES - Adopté le 13 novembre - président de la commission 5 : Olivier-Ronan RIVAT, rapporteur : Pierre Vera



Le CESER Occitanie a jugé utile de s'interroger sur les conséquences prévisibles du volet 3 de la loi du 5 septembre 2018 «pour la liberté	de choisir son avenir professionnel», consacré à la réforme de l'apprentissage. La loi transforme profondément l'organisation et les modalités	de financement de la formation initiale par apprentissage. Confiée par la loi en 2014 aux Régions, la politique territoriale de l'apprentissage était financée	par des ressources issues de la taxe pour l'apprentissage que l'État reversait aux Régions pour financer leur action d'autorisation	d'implantation de centres de formation des apprentis (CFA), la construction de ces derniers, la définition, en lien avec les branches professionnelles et les chambres	consulaires, du contenu des formations et de la carte territoriale des sites de formation.
--	--	--	---	--	--

AVIS : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 13 novembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteur : Luc Touchet

S'agissant des aspects financiers présentés dans les OB 2019, le CESER considère que la stratégie de pilotage de la Région revêt un caractère prudentiel et un souci constant de maîtrise budgétaire. Sans doute cette prudence est-elle due, en grande partie, aux incertitudes récurrentes qui s'attachent, année après année, à la pérennité des ressources de fonctionnement allouées par l'État aux Régions et au respect par celui-ci de ses engagements financiers pris dans le cadre des lois de décentralisation et des contrats de plan État-Région. L'incertitude qui touche la pérennité des ressources allouées aux Régions concerne aussi la pérennité du périmètre des compétences décentralisées, également mouvant.



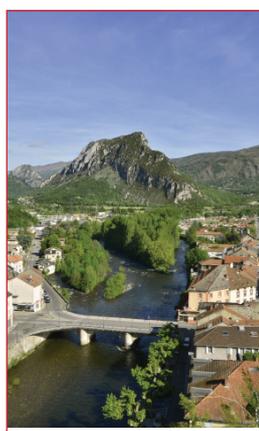
AVIS : LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 18 décembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteur : Jean Fuentes

Le projet de budget primitif 2019 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'élève à 3,614 Mds d'euros dont 615 millions € de fonds européens (399,4 M€ en fonctionnement et 216 M€ en investissement) et un emprunt d'équilibre de 525,9 millions d'euros, le reste étant constitué de ressources et de dotations issues de l'État. Il constitue la traduction financière des

orientations budgétaires que ce dernier avait présentées au mois de novembre 2018, et pour lesquelles le CESER émettait un avis le 13 novembre 2018. Il exprime le projet politique, économique, social, environnemental et territorial du Conseil régional, au travers de trois chantiers : une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie, une Région au service des territoires, une Région qui prépare l'avenir.

AVIS : CONTRIBUTION DU CESER AU SRADDET OCCITANIE 2040 « BIEN VIVRE ENSEMBLE EN OCCITANIE EN 2040 – LE DÉFI DE L'ATTRACTIVITÉ » - Adopté le 18 décembre - présidente de la commission 1 et rapporteure : Christine Carlesso

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe a confié aux Régions la responsabilité d'élaborer un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui fixe, sur leur territoire, les objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets. Le CESER répond à cette saisine du Conseil régional en proposant de développer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire régional questionnant la métropolisation et plaidant pour une approche indissociable des problématiques de l'habitat, des services et des mobilités, dont les évolutions souhaitables sont à confronter à ce qui est soutenable du point de vue du climat et des ressources naturelles à commencer par la biodiversité. Quelles que soient les questions abordées, la présente contribution met en exergue une nécessité absolue : le besoin de concertation et de partenariat régional, gage de réussite.



AVIS : LE PLAN MONTAGNES D'OCCITANIE, TERRES DE VIE 2018-2025 - Adopté le 18 décembre président de la commission 2 : Denis Carretier, rapporteure : Florence Pratlong

Les massifs que constituent les Pyrénées et le Massif central permettent à la Région Occitanie d'affirmer une politique globale de soutien à la Montagne. Le CESER en partage les objectifs en rappelant que ceux-ci doivent s'inscrire dans un partenariat renforcé avec les comités de massif, mais aussi avec les acteurs socio-économiques. Le plan s'inscrit dans le Schéma Régional de

Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation ; à ce titre, il faut rappeler la place de l'industrie et des filières industrielles dans les villes et petites villes avec autant d'écosystèmes : industrie de la mécanique, de la chimie, du médicament, de l'agroalimentaire, du bois...

2019

AVIS : 2^e CONTRIBUTION DU CESER AU SRADDET OCCITANIE 2040 « BIEN VIVRE ENSEMBLE EN OCCITANIE EN 2040 » - Adopté le 18 février - présidente de la commission 1 : Christine Carlesso, rapporteur Michel Baylac

Le CESER a considéré que sa première contribution au SRADDET Occitanie 2040 du 18 décembre 2018 consacrée au « défi de l'attractivité », devait être complétée pour approfondir la réflexion engagée et pour aborder les autres défis identifiés par le Conseil régional : celui des coopérations territoriales et celui du rayonnement régional. Ainsi, dans cette 2^e contribution, le CESER propose que les objectifs et mesures envisageables dans le cadre du SRADDET soient hiérarchisés : la réduction de l'artificialisation des sols, la transition agro-écologique et la réduction des consommations énergétiques sont à bénéfices multiples et méritent à ce titre d'être prioritaires. Plus globalement, le Conseil régional doit privilégier les mesures visant à la sobriété raisonnée des modes de développement et à un aménagement équilibré du territoire régional. Les éléments de réflexion de la section Prospective du CESER sur l'Intelligence artificielle (IA) qui s'impose à nous dans les domaines de la santé, du transport, du commerce, de l'industrie, des services, ainsi qu'en matière d'environnement pour nous aider à réduire notre empreinte carbone et faciliter des modes de production durables, sont annexés à l'Avis.



AVIS : LA DERMO-COSMÉTIQUE, UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE POUR L'OCCITANIE : DE L'ÉCOSYSTÈME À LA FILIÈRE - Adopté le 18 février - présidents des commissions 3 et 4 : Marielle Gaudois, Alain Radigalès, rapporteures : Roser Ginjaume Gratacos, Catherine Gonzalez

Le secteur de la dermo-cosmétique est considéré par le CESER comme une filière d'excellence, source de développement économique et d'innovation, d'emplois et d'aménagement du territoire bénéficiant de la présence du groupe Pierre Fabre, parmi



les leaders mondiaux dans le domaine, et des laboratoires de recherche en lien avec le milieu économique, des institutions d'enseignement supérieur répartis sur le territoire. L'avenir de cette filière est lié à sa capacité à se structurer, à répondre aux exigences de lisibilité sur le marché national et international : mise en réseau via la création d'un cluster dermo-cosmétique d'Occitanie qui pourrait être membre du pôle de compétitivité Cosmetic Valley ; identification par la Région Occitanie du domaine de la dermo-cosmétique dans son futur Schéma régional de l'innovation...

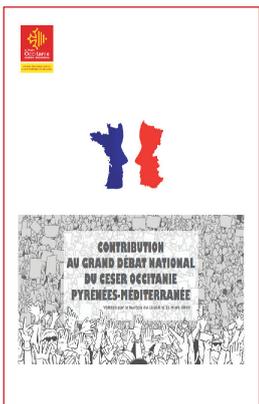
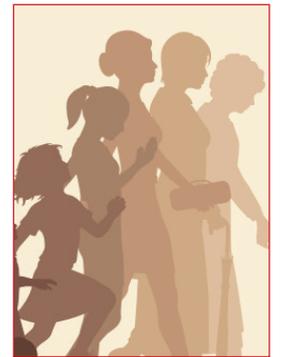


AVIS : LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT EN OCCITANIE - Adopté le 18 février - président de la commission 7 : Georges Benayoun, rapporteur : Francis Decoucut

Partant de l'idée que le vieillissement de la population sera le grand enjeu des pays développés pour les années à venir, que la région Occitanie, de par ses caractéristiques démographiques, est particulièrement concernée par ce phénomène, le CESER s'est attaché à décrire en quoi cette réalité peut être lue comme une

chance et une opportunité plutôt que comme un problème. Les conditions du bien vieillir passent par une harmonisation des politiques publiques, qui doivent avoir pour objectif de gommer les inégalités entre territoires, que ce soit en termes d'accès aux soins, d'accès aux services, ou d'aide et d'accompagnement financier aux plus défavorisés.

Les préconisations du CESER sont organisées autour de 3 axes : l'intégration harmonieuse de la personne âgée dans son lieu de vie, le maintien au domicile ou en logement alternatif et une attention particulière à apporter aux aidants naturels et aux professionnels, notamment en termes de reconnaissance économique et sociale.



CONTRIBUTION AU GRAND DÉBAT NATIONAL - Adoptée par le Bureau du 11 mars - Elaborée par la commission 8, commission de synthèse (président : Bruno Lafage), sur la base des contributions des commissions sectorielles et des analyses de la Section Prospective

Le Conseil des ministres du 12 décembre 2018 a décidé de solliciter le CESE et les CESER dans le cadre du Grand débat national. Chaque commission a mis en perspective les travaux déjà réalisés pour construire sa contribution, avec l'appui de la section Prospective afin d'avoir une vision à long terme de l'évolution de la région. Le CESER a axé ses réflexions dans le cadre du respect des institutions de la République et de ses valeurs au regard des problématiques suivantes : 1 - Quel modèle de société voulons-nous offrir à nos enfants ? Le CESER propose un aménagement du territoire au service de la transition écologique et énergétique, avec la réhabilitation énergétique du parc locatif social pour permettre la maîtrise de la facture énergétique des ménages, la construction de réseaux de transports collectifs intermodaux, complémentaires et respectueux de l'environnement (réalisation des LGV Bordeaux-Toulouse, Montpellier-

Perpignan...), des filières industrielles des énergies propres à développer à partir des ressources régionales (vent, soleil, eau) ; des politiques publiques au service de la solidarité et de la cohésion sociale (accès pour tous aux services publics et aux services au public, accès au logement social abordable, aux soins et lutte contre la désertification médicale)... 2 - Quel modèle de développement voulons-nous construire ? Pour la création d'activité, d'emploi et de richesses et l'innovation, le CESER préconise : l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » par le soutien de l'Insertion par l'activité économique (IAE), une reconnaissance de l'apprentissage et l'alternance comme des voies d'excellence de réalisation et de réussite professionnelle et remises au centre du système éducatif français, une meilleure intégration de la dimension d'égalité entre les femmes et les hommes dans les parcours professionnels, grâce à une approche non stéréotypée de l'information sur l'orientation... 3 - Quelle organisation de la République et de la démocratie voulons-nous défendre ? Le CESER souhaite renforcer la reconnaissance institutionnelle des Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux, restaurer la parité dans les instances de représentation et de négociation.

AVIS : LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE EN OCCITANIE - Adopté le 20 juin - présidente de la commission 3 : Marielle Gaudois, rapporteur : Éric Lalande

Un dispositif gouvernemental décliné en Occitanie sur 10 territoires. Le CESER reste engagé et mobilisé pour cette politique qui correspond aux défis de la Région Occitanie pour créer des richesses, renforcer les territoires et s'inscrire dans la transition écologique et climatique en mobilisant toutes les forces et tous les acteurs.

Le CESER a travaillé autour de 3 axes de préconisations : 1 - Emploi-Formation-Métiers ; 2 - Approche pragmatique ; 3 - Gouvernance et renforcement du pilotage du dispositif par la Région. Il devient nécessaire de revisiter les modèles, pour comprendre et voir comment construire les conditions favorables au maintien des savoir-faire fondamentaux des métiers, qui se mettent au service de toutes formes de développements durables de proximité.



CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE À LA MOBILISATION NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE - Adoptée par le Bureau du 24 juin

Grâce aux rapports adoptés et à la contribution au Grand débat national, le CESER, après avoir établi un diagnostic territorial de la région Occitanie et de ses problématiques,

a tenté de répondre aux priorités d'actions identifiées : être au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation ; résoudre la difficulté des offres

d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles ; lever les freins à la reprise de l'emploi ; mieux accompagner les territoires en transition ; changer

de dimension sur l'écologie du quotidien ; accompagner la rénovation thermique des bâtiments.



AVIS : LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE LITTORAL D'OCCITANIE - Adopté le 12 novembre - président de la commission 6 : Marc Chevallier, rapporteure : Émilie Varraud

Un travail centré sur la vulnérabilité et l'adaptation aux risques côtiers (érosion et submersion) et à leurs conséquences sur l'urbanisation et les aménagements, la biodiversité (notamment les petits fonds côtiers, les espaces lagunaires, dunaires et les zones humides), l'économie littorale et la conversion des habitudes et comportements de toutes et de tous. La problématique est de permettre la mise en place de conditions favorables à la définition d'une politique d'adaptation des territoires, qui soit évolutive, pédagogique et coordonnée. Il s'agit de réduire la vulnérabilité des territoires et d'élaborer des stratégies globales d'adaptation s'accompagnant de la restauration des cordons dunaires et des plages pour conserver l'attractivité de ces territoires.

AVIS : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020 DE LA RÉGION OCCITANIE/ PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 12 novembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteure : Karen Serres

La Région axe sa prévision d'actions 2020 sur 3 chantiers : une Région au service des femmes et des hommes d'Occitanie ; une Région au service des territoires; une Région qui prépare l'avenir. Le document des orientations budgétaires 2020 décline les actions régionales issues des compétences légales de la collectivité en les rangeant sous ces trois chapeaux. Mais aussi, dans

le cadre du prochain Contrat de plan État-Région le CESER invite la Région à se saisir urgemment des enjeux tels que l'aménagement du territoire, l'accompagnement et l'adaptation économique, liés au risque de submersion littorale, et à une pollution marine dramatique, tant pour les espèces que pour les filières halieutiques.



AVIS DU CESER SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 17 décembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteure : Annie BÉRAIL

Le budget de la Région Occitanie pour 2020 s'établit à 3,530 milliards d'euros, dont 530 millions d'emprunt. 2,5 milliards devraient provenir de recettes de fonctionnement, 430 millions d'euros devraient relever des recettes d'investissement. Plusieurs points s'inscrivent sur la feuille de route 2020 : un audit citoyen sur les dépenses de fonctionnement de la Région prévu en 2020, une action territoriale entre continuité, nouveauté, ruptures, une année de négociation pour le prochain CPER la programmation européenne 2021-2027, l'annonce d'une loi de déconcentration, de décentralisation et de différenciation.

CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE SUR TROIS OUTILS BUDGÉTAIRES ÉMERGENTS : OBLIGATIONS VERTES ET SOCIALES, BUDGET SENSIBLE AU GENRE, BUDGET PARTICIPATIF - Présentée en Assemblée plénière le 17 décembre pour débat sans vote – président de la commission 8 : Bruno Lafage - rapporteur : Yves Bailleux-Moreau

Cette contribution explore la pertinence et les limites de trois outils budgétaires émergents dans la pratique des collectivités et de l'État qui tentent d'apporter des réponses appropriées à des enjeux nouveaux. 1- La Région Occitanie a émis en 2018 pour 200 millions d'euros d'obligations vertes et sociales, pour financer son action territoriale. 2- Le budget sensible au genre est une démarche qui vise à repérer et à corriger l'impact éventuellement défavorable des subventions et autres financements publics sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Le CESER recommande à la Région d'utiliser cet outil dans le domaine du sport (clubs, équipements) à titre expérimental, pour examiner l'impact de ses aides financières. 3- Le budget participatif est un outil de démocratie participative. Il s'agit, pour une collectivité, d'associer sa



population à la proposition de projets que celle-ci souhaite voir financer par la collectivité dans un domaine d'action particulier. Le CESER souhaite mesurer l'impact de ces outils et prévoir l'évaluation de leur mise en œuvre pour voir s'ils sont réellement pertinents et méritent d'être davantage développés.



**2020 : PANDÉMIE COVID-19
UN VIRUS QUI CONFINE
L'OCCITANIE
COMME LE RESTE DU MONDE**

2020

Dès le 17 mars 2020, à la suite de la déclaration du président de la République relative au confinement dû à la pandémie de Covid-19, chaque membre de la Conférence permanente du CESER a été informé qu'il serait régulièrement amené à travailler en visioconférence dans un format dénommé « **Comité de suivi et de sortie de crise** » afin de débattre collectivement des conséquences de la situation sanitaire (problèmes de santé, de protection,) des conséquences de confinement sur les personnes, de la situation économique et sociale.

Ces réunions ont abordé les questions de sortie de crise avec une vision prospective : Quelles priorités pour le pays et la Région Occitanie, pour la santé, l'hôpital public et les personnels (avec un plan de financement dans la durée) ? Cela a été nécessaire pour poursuivre et élargir notre travail sur les territoires d'industrie pour recréer les filières indispensables afin de conforter l'autonomie sanitaire de la France et de l'Europe.

L'État et la Région ont été informés de cette initiative et l'ont saluée. Ils ont souhaité en conséquence que le CESER soit présent à la réunion hebdomadaire de la cellule régionale de continuité économique.

Le CESER a donc été associé à la 2^e réunion (le 02/04/2020) de la cellule régionale de continuité économique qui réunit l'État, la Région, les Chambres Consulaires, la Direccte, Pôle Emploi. Cette instance s'est réunie toutes les semaines. Afin que le CESER puisse faire connaître ses observations, ses remarques et recueillir également les informations des différentes collectivités et de l'État, la Conférence Permanente constituée du président du CESER, des 9 vice-président.e.s en charge des Commissions et de la Section Prospective et des 4 vice-président.e.s délégué.e.s aux Collèges s'est réunie (format visioconférence) tous les mardis matin et dans un format appelé dans cette période : « **Comité de suivi et de sortie de crise** ». L'objectif de ce Comité a été de faire le point sur la situation en cours tant au plan sanitaire, qu' économique et social avec des axes de travail à privilégier pour la sortie de crise. Le Comité a salué la réactivité de l'État et de la Région qui s'est traduite par la mise en œuvre des dispositifs adaptés aux problèmes des entreprises et des salariés, et a exprimé sa satisfaction d'être associé à la cellule régionale de continuité économique installée par l'État et la Région.

AVIS : PROCESSUS DE REPLI, D'ISOLEMENT ET COHÉSION SOCIALE : ANALYSES ET PRÉCONISATIONS POUR LES VILLES D'OCCITANIE - Adopté le 25 février - président de la commission 7 : Georges Benayoun, co-rapporteurs : Isabelle Montier-Raynal et Nicolas Dubourg

Les processus de repli et d'isolement dont souffrent certains territoires ou habitants sont dus à des causes multifactorielles, géographiques, économiques, sociales et culturelles. Ils sont un risque de fragmentation et de rupture des liens pour l'ensemble de la société, et causent une double fracture, à la fois territoriale et sociale, concentrant les populations en difficulté dans certains territoires que sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les centres-villes paupérisés, anciens centres de villes moyennes. Le CESER a notamment accordé une attention particulière à la situation des jeunes présents dans ces territoires. Ainsi, suite à une analyse des spécificités géographiques et démographiques, le CESER a proposé des solutions à l'attention des acteurs publics mettant en œuvre les politiques en direction des quartiers en difficulté des territoires d'Occitanie, pour assurer la cohésion sociale, le vivre-ensemble et le respect du pacte républicain.



AVIS : LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE RÉPOND-ELLE AUX URGENCES ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉCONOMIQUE ? - Adopté le 25 février - présidente de la commission 1 : Christine Carlesso, rapporteur : Joachim Dendievel

Le processus crucial de la transition énergétique, dans le cadre d'un développement durable, doit être réalisé à tous les niveaux, notamment en limitant les gaz à effet de serre. Les mesures annoncées par la Région Occitanie, basées sur l'amélioration de l'efficacité

énergétique par secteurs d'activité, et sur l'accroissement des énergies renouvelables, ne sont pas, selon le CESER, suffisantes pour atteindre l'objectif REPOS (Région à énergie positive) fixé d'ici 2050 ; celui-ci, consistant, pour la Région, à réduire de 40 %

sa consommation d'énergie finale, et à tripler sa production d'énergies renouvelables, doit être révisé au regard de la sobriété, pour réussir pleinement le scénario de la transition énergétique en Occitanie.

CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE À L'ÉLABORATION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA DÉCONCENTRATION, À LA DÉCENTRALISATION, ET À LA DIFFÉRENCIATION (saisine du préfet de région) - Adoptée par le Bureau du CESER du 6 juillet

président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteure : Claudie Houssard

Le CESER a été saisi par le préfet de région, par courrier du 24 janvier 2020, pour émettre un avis sur le futur projet de loi de déconcentration, de décentralisation et de différenciation (loi 3D), qui vise à réformer la présence territoriale et le lien de l'État avec ses services territoriaux, la délégation de ses pouvoirs aux collectivités et les marges de manœuvre requises dans leur action locale. Le CESER Occitanie dresse, dans un premier temps, un bilan critique de la déconcentration et de la décentralisation, avant de formuler ses préconisations générales et sectorielles sur les

domaines touchant aux réalités et aux enjeux régionaux de l'Occitanie. Il pose un regard critique et prudent sur l'annonce d'un nouvel acte de décentralisation et sur l'avènement du concept de différenciation, alertant sur : le couple obligatoire Objectifs/Moyens, et sur l'instauration nécessaire d'une véritable gouvernance territoriale partagée, en matière de décentralisation ; et sur certains points en matière de différenciation et de déconcentration.

Ce rapport devrait permettre de travailler ensemble, dans un cadre qui rassemble les collectivités et la société civile.

AVIS : LES RURALITÉS : DES SOLUTIONS D'AVENIR POUR L'OCCITANIE – COMMENT LA MOSAÏQUE DE NOS TERRITOIRES RURAUX PARTICIPE À L'ÉQUILIBRE ET AU DYNAMISME RÉGIONAL - Adopté le 30 septembre - président de la commission 2 : Denis Carretier, rapporteure : Adeline Canac



Par « Ruralités », le CESER entend les territoires ruraux pluriels tant par les dynamiques que par les profondes mutations économiques, sociales et environnementales qu'ils connaissent.

En portant son attention sur deux types de campagnes : « les campagnes agricoles et industrielles » et « les campagnes vieilles à très faible densité », le CESER répond à la question « Comment ces territoires ruraux participent-ils à l'équilibre et au dynamisme régional ? en mettant l'accent sur la vitalité de tous les territoires. Il souligne également les opportunités de développement à saisir pour les territoires ruraux, sur le plan économique, social et environnemental, en vue d'un développement équitable et durable, au plus près des besoins de leurs habitants.

Un rapport de référence pour construire de nouvelles politiques publiques à l'échelle des bassins de vie.

AVIS : L'ORIENTATION, POUR DES CHOIX ÉCLAIRÉS TOUT AU LONG DE LA VIE - Adopté le 30 septembre président de la commission 5 : Olivier-Ronan RIVAT, rapporteure : Beatriz Malleville

À la suite des évolutions de compétences des Régions issues de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », et plus spécialement de la compétence « information sur les métiers et les formations », le CESER s'est saisi de la question de l'orientation initiale et de l'orientation tout au long de la vie en Occitanie. La région compte 660 000 jeunes de 15 à 24 ans, un peu plus de 40 % sont actifs (en situation d'emploi ou de chômage) et environ 55 % sont élèves ou étudiants. 8 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification. L'Occitanie occupe la deuxième place au niveau national pour le chômage des jeunes et plus de 15 000 emplois ne sont pas pourvus sur le territoire. Des métiers se créent, se transforment, nécessitant de se former tout au long de la vie. Au vu de ces indicateurs régionaux, le CESER formule des préconisations s'appuyant sur trois grandes idées : l'émancipation, le partenariat, et le travail avec l'ensemble des acteurs, principalement les enseignants. Le CESER propose que la Région à travers le Service Public Régional de l'Orientation anime une instance partenariale qui permette d'avoir l'avis et l'expertise de tous ceux qui ont un rôle à jouer au niveau de l'orientation, afin de favoriser l'innovation, le partage d'informations, la coordination d'actions autour de l'orientation ; ce qui serait profitable aux jeunes et à leurs familles, en évitant les sorties du système scolaire sans diplôme, à cause d'une mauvaise orientation. D'où la nécessité de savoir travailler ensemble pour la continuité et l'émergence de nouveaux horizons permettant de choisir. Il faut commencer dès le collège par l'éveil des jeunes !



AVIS : CRISE COVID-19, DES PRIORITÉS POUR UNE ÉCONOMIE RÉGIONALE TRANSFORMÉE, DIVERSIFIÉE, DURABLE ET SOLIDAIRE - Adopté le 30 septembre - présidente de la commission 3 : Marielle Gaudois, co-rapporteurs : Félicie Domene et Bruno Dumas



L'Occitanie, bien que peu impactée au niveau sanitaire au début du confinement, l'a très vite été au niveau économique. La diversité des secteurs d'activité présents dans la région a constitué à la fois une force, notamment via le secteur agroalimentaire qui a su maintenir une dynamique régionale, mais également une faiblesse, car les entreprises des filières de l'aéronautique et du tourisme, très implantées dans la région, ont été extrêmement affectées par la crise. Des mesures de soutien à l'écosystème régional et aux citoyens ont très rapidement été déployées par la Région

Occitanie et l'État. Pour sa part, le CESER a réalisé un Avis circonstancié et a mobilisé l'ensemble de ses représentants de la société civile organisée, en formulant des propositions pour « réarmer » l'Occitanie sur le plan économique, social et environnemental, tels des investissements en faveur des infrastructures ferroviaires (LGV) et la défense du service public de l'énergie (concessions hydroélectriques) déterminé par une volonté d'actions face à cette crise.

AVIS : COMMENT SOUTENIR LES INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN OCCITANIE ? Adopté le 30 septembre - président de la commission 4 : Alain Radigales, rapporteur : Ludovic Arberet

En France, 75 % des bacheliers accèdent à l'enseignement supérieur mais il reste 25 % de jeunes qui n'y ont pas accès du fait d'inégalités liées à l'orientation, à la localisation, aux caractéristiques organisationnelles des établissements, aux pédagogies mises en œuvre, etc. L'Occitanie compte aujourd'hui 249 000 étudiants avec des effectifs en hausse, et une population générale qui augmente de manière constante chaque année, avec les besoins en formation initiale et continue que cela génère. Pour répondre à ces attentes, ainsi qu'à celles des entreprises, le CESER s'est penché sur ce que pourrait être la politique de soutien de l'enseignement supérieur en Occitanie pour un

horizon à moyen terme, en tenant compte des spécificités de la région. Le champ d'études des innovations pédagogiques recouvre à la fois les modalités d'enseignement supérieur en présentiel, à distance ou hybride, mais également l'organisation des cursus et des parcours de formation des diplômés de l'enseignement supérieur. Cet Avis porte donc sur les innovations pédagogiques à soutenir ou même à inventer qui permettront aux acteurs du système de l'enseignement supérieur de la région Occitanie de répondre aux enjeux pour les 15 prochaines années. Il faut construire des passerelles qui permettent les chemins de la réussite !



AVIS : L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF : ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION OCCITANIE - Adopté le 30 septembre - présidente de la commission 3 : Marielle Gaudois, rapporteur : Thomas Sun

S'agissant de l'impact des associations sur l'activité économique, la cohésion et l'attractivité du territoire, le CESER considère que l'écosystème associatif régional, bien que complexe et divers, doit être reconnu et soutenu pour toutes les actions mises en œuvre concernant la dynamique et le développement de la région Occitanie. Ces associations, en relation directe avec le monde de l'entreprise, ont pour point commun la mobilisation de ressources pour accompagner le développement des entreprises, et favoriser l'emploi sur l'ensemble du territoire. La crise sanitaire ne fait que renforcer l'importance de ce rôle et la nécessité de le voir perdurer.

CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE AU GREEN NEW DEAL RÉGIONAL - Adoptée par le Bureau extraordinaire du CESER du 17 novembre

Cette contribution émet un avis sur le projet de Green New Deal de la Région Occitanie « Pacte vert », plan de transformation et de développement régional ayant pour objectif un nouveau modèle de société plus

respectueux et plus résilient, au service de l'humain et de l'écologie ; un Pacte vert construit avec l'appui des citoyens. Un budget de 2,2 Mds€ y est consacré pour 4 objectifs : Qualité de vie ; Écologie et Économie ;

Métiers et Travail ; Évolution des mobilités. Un grand nombre des propositions votées et adoptées reprennent le contenu des préconisations formulées par le CESER dans ses Avis, concernant

notamment la transition énergétique, les mobilités, le développement des filières agricoles et agroalimentaires pour parvenir à l'autonomie alimentaire...

CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE À L'ÉLABORATION DU CADRE STRATÉGIQUE DU CPER 2021-2027 - Adoptée par le Bureau du CESER du 7 décembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage - rapporteur : Sabine Veniel-Le Navenec

Lors du Bureau du 7 décembre 2020, le CESER a adopté à l'unanimité sa contribution à l'élaboration du prochain CPER 2021-2027 et son volet Relance, en réponse à la saisine du préfet de région. La Région Occitanie bénéficie d'une enveloppe financière exceptionnelle et inespérée (2,78 Mds€), notamment grâce aux crédits d'État de relance. Le CESER appelle à la mise en œuvre de facteurs de réussite, concernant la nécessité d'atteindre des objectifs de transitions écologique et énergétique, et de mieux-être social, considérant que ce protocole d'accord engage le respect de chacun de sa promesse contractuelle et de sa crédibilité. Enfin, le CESER salue la volonté régionale actuelle de promouvoir une transition plus écologique et résiliente et préconise la mobilisation de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), outil de pilotage territorial pour les objectifs à atteindre.



AVIS : LE BUDGET PRIMITIF DE 2021 DE LA RÉGION OCCITANIE - Adopté le 15 décembre président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteur : Jean Fuentes

Le budget 2021 du Conseil régional d'un montant de 3,7 Mds€ (+ 5,9 % par rapport à 2020) s'inscrit dans un contexte inédit. La crise sanitaire de la Covid-19 a engendré des conséquences importantes sur le plan social et économique. L'État, la Région Occitanie et l'Union européenne ont pris la mesure des aides à engager pour soutenir la résilience des entreprises et des territoires ainsi que les personnes les plus fragilisées, mettant en œuvre des aides d'urgence et des plans de relance dotés d'enveloppes financières exceptionnelles, à la hauteur des enjeux. En dépit des efforts financiers qu'elle consacrera en 2021 à son plan de relance, la Région Occitanie poursuit l'action engagée depuis le début de son mandat sur les domaines essentiels de la vie régionale qui relèvent de ses compétences : l'éducation, la formation, l'inclusion sociale et professionnelle, le développement économique, les transports, la recherche

et l'innovation notamment. La Région souhaite consacrer une part importante de son budget 2021 à l'information des citoyens et à la réalisation de budgets participatifs. Le CESER approuve les objectifs de la Région d'accompagner et de piloter un développement régional plus durable et de construire ses politiques différemment. Le CESER fait des préconisations visant à une plus grande solidarité territoriale des collectivités régionales en faveur des territoires les plus en difficulté.

AVIS : LES POLLUTIONS PAR LES PLASTIQUES EN MÉDITERRANÉE - Adopté le 15 décembre - président de la commission 6 : Marc Chevallier, rapporteure : Nathalie Veyre



Le CESER prend en compte l'enjeu du réchauffement climatique en Méditerranée. La mer Méditerranée est une zone d'accumulation importante du plastique. La pollution marine par les plastiques menace les écosystèmes marins, la faune et la flore marines ainsi que le rendement de la pêche,

l'économie du tourisme, la santé humaine. Dans le cadre de l'Eurorégion, une déclaration commune a été cosignée en juin 2019 par les trois présidents des Conseils économiques et sociaux de Catalogne, des Îles Baléares et d'Occitanie, sur les questions de la pollution par le plastique

et du réchauffement climatique. Des échanges entre pays riverains doivent être établis pour analyser les problèmes et proposer des actions à mener et à suivre. Une conférence internationale «Sauvons la Méditerranée», à organiser avec les CES de l'Eurorégion.



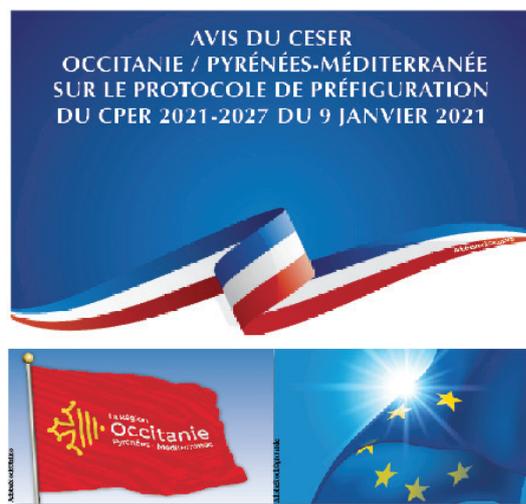
AVIS : LE PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU CPER 2021-2027 DU 9 JANVIER 2021 (saisine du préfet de région et de la présidente de Région) - Adopté le 6 mai - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteure : Géraldine Ruscassier

Une enveloppe exceptionnelle comprenant des crédits issus des plans de relance (européen, national, et régional) pour financer les actions et opérations et répondre aux objectifs stratégiques du futur Contrat de

plan État-Région (Cper) 2021-2027 de la région Occitanie, sera consacrée par l'État et la Région, soit 5,7 Mds€. Le CESER préconise une construction du Cper s'appuyant sur les acteurs du territoire pour optimiser la consommation

effective des enveloppes en faveur du développement social, économique et environnemental de la région. Il est convaincu de la nécessaire transition à opérer dans le modèle de développement, en vue d'une

économie plus résiliente, plus solidaire et plus durable, qui soit au service d'un développement social, environnemental et économique harmonieux et solidaire.





AVIS : CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE SUR LA COHÉSION SOCIALE : REGARD PARTICULIER SUR LES SECTEURS DE LA SANTÉ, DU SPORT ET DE LA CULTURE - Adopté le 22 juin - président de la commission 7 : Georges Benayoun, co-rapporteurs : Émilie Lépron et Nicolas Dubourg

Le CESER a mené plusieurs réflexions pour contribuer à la sortie de crise. Dans la continuité, il a souhaité évaluer les conséquences de la crise sur la cohésion sociale et le vivre ensemble, tant dans les secteurs de la santé, de la culture et du sport particulièrement impactés, que sur les risques liés aux inégalités déjà existantes.

Pour limiter ces risques identifiés, le CESER a élaboré des préconisations concernant chaque secteur, en appelant les pouvoirs publics, la Région et l'ensemble de la population à s'investir plus et soutenir, améliorer, et accompagner les différentes opportunités et propositions qui s'offrent à eux pour limiter les risques de délitement et de fragmentation de la société induits par cette crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. C'est un travail nécessaire en complément des contributions, pour le redressement de l'économie et utile à la puissance publique.

LES TRAVAUX DE LA SECTION PROSPECTIVE DU CESER - président de la Section : Claude Dupuy

Le Bureau exceptionnel du CESER du 4 octobre 2021 a pris acte du rapport d'étape présenté « Une prospective territoriale en Occitanie : Les chemins de 2050 » et a exprimé son accord avec les orientations proposées. Ce rapport, élaboré autour de 3 scénarios : « Tendanciel », « Sombre »,

et « Nouvelles convergences », tente d'apporter des éléments de réponse sur ce que pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050, au vu des tendances lourdes qui traversent notre région, la France et le monde, mais aussi des signaux moins perceptibles qui pourraient s'amplifier d'ici 30 ans.

Le scénario « Nouvelles convergences » élabore une vision plus optimiste et plus positive que les autres, il détient une vocation stratégique dans le choix de la Section. Le Bureau demande à la Section de poursuivre son travail.

NOTE D'OBSERVATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE Adoptée par le Bureau du CESER le 4 octobre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteure : Beatriz Malleville

Le compte administratif 2020 s'inscrit dans une année budgétaire atypique. Il rend compte des mesures financières exceptionnelles qui ont été prises par la collectivité pour faire face à la crise économique et sociale inédite engendrée par la pandémie du Covid-19. Afin de ne pas trop affecter sa situation financière, la Région devra reconstituer sa capacité d'emprunt et d'autofinancement érodée par la crise.

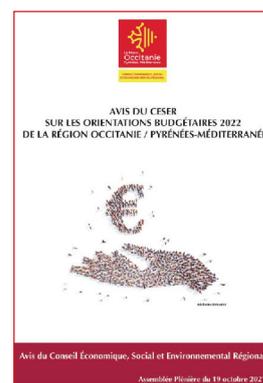
Dans ce contexte, le CESER demande que le Conseil régional

agisse en matière de politiques sociale et écologique, pour établir des conditionnalités sociales et écologiques dans ses interventions et en mesurer les effets. Enfin, il considère que les agences régionales sont un sujet qui, malgré un focus réalisé, mérite d'être approfondi, par une analyse plus problématisée. Cette note est annexée à l'Avis sur les Orientations budgétaires 2022.

AVIS : AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGION OCCITANIE PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 19 octobre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteur : Bruno Dumas

Au cours des 6 années passées, la Région Occitanie s'est illustrée comme la Région de France ayant le plus investi pour répondre aux besoins territoriaux d'un territoire réunifié, de près de 6 millions d'habitants. Cependant, suite aux effets de la crise sanitaire, un nouveau défi se dessine, celui de la résilience sociale et économique du territoire.

À la lecture des orientations budgétaires 2022, le CESER a des difficultés pour aborder avec précision le projet politique régional qui possède une faisabilité financière complexe ; il demande par conséquent au Conseil régional de préciser ses choix politiques et sa stratégie financière lors du Budget primitif 2022 (hiérarchisation des objectifs, optimisation de l'efficacité des dépenses).



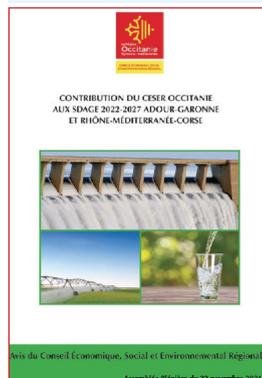
AVIS : COMMENT METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DES TERRITOIRES ? - Adopté le 23 novembre - présidente de la commission 1 : Christine Carlesso, rapporteure : Spelca Budal

Aujourd'hui, l'outil numérique a tendance à être présent à tous les niveaux de notre vie : pour s'informer, faire ses déclarations administratives, se soigner, commercer, se divertir, etc. Le monde connaît une véritable mutation digitale. Pendant la crise sanitaire, l'activité économique et sociale a pu continuer grâce à cet outil ; cependant, cette crise a aussi mis en exergue les risques liés au numérique, notamment l'amplification de la fracture sociale et environnementale, ainsi que l'accroissement des inégalités.

Le CESER reconnaît que la formation au numérique est essentielle pour apprendre à utiliser les outils, à les contrôler, en éviter les dangers et acquérir les bonnes pratiques en matière de sécurité et de sobriété.

Il semble aussi indispensable de laisser des canaux alternatifs : la dématérialisation des services et de l'économie ne peut s'adresser à toutes et à tous et ne peut remplacer la relation humaine. C'est pourquoi des propositions à destination de la Région, de l'État et de l'Union européenne sont formulées pour répondre à l'ensemble de ces problématiques autour du numérique en ne laissant personne au bord du chemin.

AVIS : CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE AUX SDAGE 2022-2027 ADOUR-GARONNE ET RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE - Adoptée le 23 novembre - président de la commission 2 : Denis Carretier, rapporteur : Jacques Garcia



Les SDAGE qui définissent la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux, sont accompagnés d'un programme de mesures qui identifie les actions concrètes à mener par territoire pour atteindre les objectifs fixés ; sur la programmation précédente des SDAGE Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, ces derniers ne sont pas toujours atteints, voire, sont en régression pour certains. Dans cet Avis, le CESER prend acte de l'immense travail réalisé par les agences de l'eau et par les comités de bassin. C'est une contribution forte du CESER sur les deux SDAGE

pour faire de la problématique de l'eau un enjeu pour l'Occitanie : renforcer la sobriété, l'économie de la ressource, le respect de la biodiversité mais aussi sécuriser la qualité de la ressource et son intensification par les ouvrages existants (le Rhône, barrages, canalisations), dans une région qui a un déficit chronique d'eau de 200 millions de m³. Il en manque 1,25 milliard à l'horizon 2050 pour la Garonne ! Le CESER mandate sa section Prospective pour travailler sur le sujet de l'Eau, un enjeu stratégique pour l'Occitanie à l'horizon 2050.

AVIS : LE BUDGET PRIMITIF DE 2022 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 14 décembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteur : Nathalie Casalé

Le budget 2022 du Conseil régional d'Occitanie s'inscrit dans un contexte financier contraint par les conséquences de la crise sanitaire. Les fonds de soutien mobilisés ont fini, en 2021, par éroder les réserves de la Région Occitanie, malgré une bonne santé financière d'avant-

crise. La collectivité devra par conséquent réduire ses dépenses et contenir sa dette. Le CESER relève avec intérêt la volonté régionale de maintenir un cap opérationnel en vue de l'amélioration des situations régionales, malgré la dégradation

de sa performance budgétaire. Le CESER salue l'innovation remarquable que constitue la présentation d'un « budget vert » destiné à évaluer les conséquences de ses actions sur la production de gaz à effet de serre.



2022

AVIS : ÉTUDE DES TRANSITIONS EN OCCITANIE : UNE APPROCHE SCIENTIFIQUE INTERDISCIPLINAIRE EN SOUTIEN AUX POLITIQUES PUBLIQUES ET AU DIALOGUE SCIENCE-SOCIÉTÉ - Adopté le 19 avril président de la commission 4 : Alain Radigales, rapporteure : Virginie Mahdi

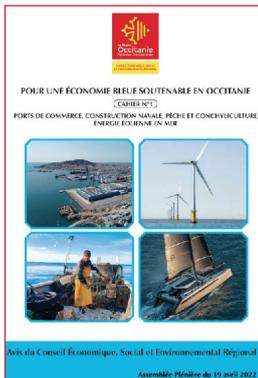
Les récentes crises sanitaire, économique et sociale au plan mondial rappellent l'urgence des transformations nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies et sauvegarder ainsi notre planète, partager les richesses et le progrès. La Région Occitanie s'est engagée au travers du « Pacte vert » à construire une société plus juste et plus solidaire.

À cet effet, dans cet Avis, le CESER propose de favoriser la construction d'un pôle d'excellence et de référence en France et à l'international sur l'étude des transitions en Occitanie, toutes les conditions étant réunies. Une transition est un processus de long terme qui a des répercussions dans différents domaines et fait basculer des pans de la société dans une nouvelle configuration. Ainsi le CESER propose un ensemble cohérent de dispositifs pour structurer une communauté académique issues de plusieurs disciplines (recherche, innovation, sciences, technologies mais aussi sciences humaines et sociales) capables de dialoguer ensemble pour comprendre le fonctionnement de nos sociétés, construire de nouvelles méthodes d'observation et appréhender les transitions différemment.

Cette innovation proposée par le CESER devrait permettre un travail plus collaboratif du monde académique et des branches professionnelles à l'initiative de la Région et de l'État.



AVIS : POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE - CAHIER N°1 - PORTS DE COMMERCE, CONSTRUCTION NAVALE, PÊCHE ET CONCHYLICULTURE, ÉNERGIE ÉOLIENNE EN MER - Adopté le 19 avril - président de la commission 6 : Marc Chevallier, rapporteur : Xavier Petrachi



L'Économie bleue représente près de 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 40 000 emplois en Occitanie. Le 1^{er} cahier de ce rapport traite des thématiques relatives aux ports de commerce, à la construction navale, à la pêche et à la conchyliculture, aux énergies marines renouvelables, à la recherche et à la formation, en présente les principaux enjeux et fait état de préconisations pour répondre aux problèmes des entreprises de ces filières impactées par le

réchauffement climatique et la pollution des mers. Les différentes activités de l'économie bleue sont essentielles à la région et sont porteuses de nombreuses opportunités en termes de transition écologique (alimentation, énergies renouvelables, économie circulaire, mobilités décarbonées). Il est donc essentiel de soutenir ces activités pour leur permettre de répondre au double défi du développement durable et de l'emploi.

AVIS : ZONES D'EMPLOI ET BASSINS DE VIE : QUELS LEVIERS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET UNE ATTRACTIVITÉ DURABLE EN OCCITANIE ? - Adopté le 19 avril - président de la commission 5 : Olivier-Ronan Rivat, co-rapporteurs : Nathalie Veyre, Jean-Marie Bez

L'économie nationale et régionale ainsi que la vie des citoyens ont été impactées par la pandémie Covid-19. La région Occitanie composée de ses 27 zones d'emploi, et de ses bassins de vie, territoires sur lesquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants, possède une économie diversifiée.

Le CESER, dans son Avis, a souhaité analyser les différents

leviers pouvant être mis en place localement et permettant de créer un contexte favorable au maintien et au développement de l'emploi et de ses populations dans ces territoires. Il fait ainsi un focus sur trois conditions identifiées permettant de développer un territoire : la volonté d'un ou plusieurs leaders soutenant une vision du territoire, celle de considérer tous les acteurs avec la même

importance, et la nécessité de faire preuve de respect et de solidarité dans le développement du territoire. Le CESER propose de soutenir le dialogue social sous toutes ses formes, le secteur associatif en accordant une « enveloppe de confiance » par territoire, de systématiser davantage l'approche transversale dans l'élaboration des politiques publiques régionales...



AVIS : QUELLE STRATÉGIE INDUSTRIELLE POUR LES ÉNERGIES DÉCARBONÉES EN OCCITANIE ? Adopté le 21 juin - président de la commission 3 : Éric Lalande, co-rapporteurs : Josette Raynaud, Philippe Patitucci



La transition énergétique est au cœur de nos engagements pour la transformation de notre modèle économique d'une Europe zéro carbone à l'horizon 2050. Les changements climatiques, la transition énergétique, et plus récemment, la crise sanitaire et le conflit en Ukraine ont conduit le CESER à travailler spécifiquement sur la construction d'une stratégie industrielle pour les filières des énergies décarbonées présentes ou en devenir en région (énergies renouvelables, hydrogène, nucléaire).

Afin de répondre aux besoins des populations, il est déterminant d'établir une stratégie industrielle globale et coordonnée pour l'ensemble des filières intervenant dans le champ des énergies décarbonées en Occitanie, ce qui nécessite de développer des formations, d'innover, d'inciter les projets de développement autour des énergies décarbonées, d'encourager le nécessaire retour en région des investissements provenant des secteurs public et privé.

Ce vote du CESER conforte une vision stratégique pour faire la promotion de la seule énergie renouvelable, l'hydroélectricité, et celle du nucléaire (décarbonée), avec en complément, des énergies intermittentes. Le rapport est au cœur du débat sur la souveraineté énergétique que la France doit retrouver après avoir été une référence dans le monde. Le CESER défend un grand service public de l'énergie pour y parvenir !

CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE - ADAPTER LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES EN EHPAD AUX ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION - Adoptée par le Bureau du CESER du 13 juin - présidente de la commission 7 : Elvire De Almeida-Loubière, rapporteur : Francis Decoucut

L'actualité médiatique a jeté une lumière crue sur les conditions de vie des résidents dans certains Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cette actualité, conséquence de la mise en exergue de dysfonctionnements récurrents d'établissements appartenant à un groupe privé lucratif introduit en bourse, a suscité des réactions légitimes. Ces informations ont conduit le CESER à s'interroger sur la situation des EHPAD en Occitanie. L'audition des professionnels de ce secteur a permis de dresser un état des lieux territorial qui a suscité des préconisations en vue d'une amélioration, tant en termes d'encadrement et de qualification que de gouvernance locale.



AVIS : AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 22 novembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteure : Florence Pratlong

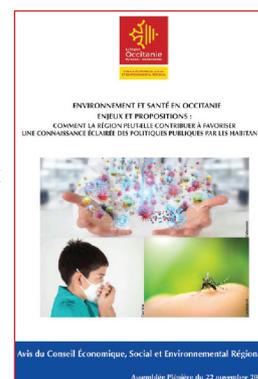


Pour les Orientations budgétaires 2023 de la Région, le CESER se réjouit de constater que le Conseil régional entend poursuivre ses investissements dans la continuité des priorités du Pacte vert autour des mobilités, des transitions environnementales, de l'agriculture et de l'alimentation durables, de l'innovation et de l'industrie, ou encore de l'économie bleue et de la Méditerranée. Il note également positivement l'introduction en 2023 du plan de sobriété et d'exemplarité ou encore l'objectif « Région à Énergie Positive » en 2050 qui trace un cap dans la transition énergétique. Eu égard à l'apparition de nouveaux chocs au niveau

mondial qui ont pour conséquence une inflation qui pèse sur les ménages et les entreprises du territoire, ces Orientations budgétaires 2023 sont empreintes d'une grande prudence et sont caractérisées par le choix de maîtriser la dette. Le CESER souhaite que ces OB se traduisent dans le Budget primitif 2023 par une mise en visibilité des priorités par politique publique, un affichage des financements dédiés à l'évaluation des politiques publiques et plaide par ailleurs pour la réactivation de la Conférence territoriale de l'action publique pour une meilleure coordination de l'action des différentes collectivités territoriales et de l'État.

AVIS : ENVIRONNEMENT ET SANTÉ EN OCCITANIE : ENJEUX ET PROPOSITIONS – COMMENT LA RÉGION PEUT-ELLE CONTRIBUER À FAVORISER UNE CONNAISSANCE ÉCLAIRÉE DES POLITIQUES PUBLIQUES PAR LES HABITANTS ? - Adopté le 22 novembre - présidente de la commission 7 : Gisèle Desmots, rapporteure : Sonia Lavenir

La santé environnementale désigne tout ce qui, venant de l'extérieur de l'organisme, c'est-à-dire de son environnement de vie, affecte négativement la santé individuelle ou collective des êtres vivants. Cela peut désigner une grande diversité de causes telles qu'une pandémie comme celle de la Covid-19, l'exposition à l'amiante, aux perturbateurs endocriniens, aux produits phytosanitaires et aux pesticides industriels, à la pollution de l'air ou de l'eau, aux ondes électromagnétiques, à des insectes vecteurs de maladies, etc. Le CESER s'est interrogé sur ce qui contribuerait, en région, à une gestion rationnelle et efficace des enjeux de santé environnementale, dans une relation apaisée avec la population. Il s'est demandé comment se construit une décision publique en matière de santé environnementale ; quelles sont les pistes d'amélioration de ces processus et comment le Conseil régional pourrait favoriser une connaissance éclairée des politiques publiques par les habitants.



AVIS : STRATÉGIE RÉGIONALE EMPLOI SOUVERAINETÉ TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE - Adopté le 22 novembre - rapporteurs : Nathalie Veyre et Jean-Marie Bez (CPRDFOP), Sylvain Labbe (SRESRI), Philippe Leroux (SRDEII), Xavier Petrachi (SRDTL)



Compte tenu des interactions fortes entre l'innovation, le développement économique, la recherche, la formation et l'emploi, la Région Occitanie a élaboré simultanément et de manière transversale quatre schémas pour préparer l'avenir du territoire sur la période 2022-2028 (SRDEII, SRDTL, SRESRI, CPRDFOP) constituant la SRESTE. Le CESER salue la qualité du travail réalisé par la Région qui a largement pris en compte ses contributions, et les actions prévues pour retrouver une souveraineté économique, industrielle et alimentaire et accélérer la transition

écologique. Il a souhaité rappeler dans cet Avis son attachement à la promotion des territoires, au rôle joué par la formation dans leur revitalisation, leur développement et leur attractivité ; son soutien à la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur qui doit passer par une politique de site dynamique sur tout le territoire ; la préservation et le renforcement d'un écosystème de recherche/innovation/économie ; et la nécessité de construire avec l'État une stratégie de filière comme préconisé dans son Avis sur les énergies décarbonées.

CONTRIBUTION DE SOUTIEN DU CESER OCCITANIE À LA CANDIDATURE DE MONTPELLIER 2028 CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE - Adoptée par le Bureau du CESER du 28 novembre

Le CESER Occitanie apporte un soutien visible, motivé et enthousiaste à la candidature "Montpellier 2028 Capitale européenne de la Culture" présentée par Montpellier Méditerranée Métropole, au bénéfice du développement

et du rayonnement de l'ensemble du territoire occitan associé à la démarche. Le coup de projecteur attendu de cette nomination promet une visibilité et une attractivité touristique internationales nouvelles,

une dynamique économique et sociale accrue pour le territoire et l'affirmation d'une identité culturelle, ancienne et porteuse d'excellence, qui contribuent à part entière à l'identité culturelle de la nouvelle région Occitanie.

Le CESER soutient notamment la pertinence et la justification de cette candidature autour de trois points forts : l'originalité architecturale, la prégnance de la culture scientifique et l'excellence internationale de la recherche médicale.

AVIS : LE BUDGET PRIMITIF DE 2023 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 13 décembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage, rapporteur : Jean-Marc Viguier

Le contexte international et national est resté extrêmement instable et incertain à la fin de l'année 2022, caractérisé par une forte inflation. Les répercussions se font ressentir sur le budget régional. Ainsi, ce BP 2023 de la Région Occitanie d'un montant de 3,628 Mds€ tient sur 3 piliers « Éducation », « Souveraineté économique » et « Transformation écologique ». Compte tenu du contexte, ce budget est précautionneux sur le plan financier, donc plutôt rassurant et clairvoyant. Il se caractérise par ailleurs par des nouveautés dont la recherche de souveraineté industrielle, énergétique, alimentaire et des savoirs. La demande exprimée dans l'Avis sur les OB d'une mise en visibilité des priorités politiques a été entendue. Cela étant, pour le CESER, la réactivation de la CTAP, une association accrue du CESER par le Conseil régional à sa politique d'évaluation, une réforme des finances régionales sont indispensables.



AVIS : PACTE POUR L'EMBAUCHE EN OCCITANIE : SUIVI ET PREMIÈRE ÉVALUATION - Adopté le 13 décembre - président de la commission 5 et rapporteur : Olivier-Ronan Rivat



La Région Occitanie a lancé en mars 2022 le Pacte pour l'embauche avec une cinquantaine de partenaires publics et privés, destiné à lever les freins à l'embauche et à la recherche d'emploi. L'Occitanie possède le 2^e taux de chômage le plus élevé en France, avec de fortes disparités territoriales. Et paradoxe, selon Pôle Emploi, près de 90 000 postes sont à pourvoir en région. Le CESER, saisi par la Présidente de Région, a fait le choix de mesurer la notoriété du Pacte et d'en réaliser un premier niveau d'analyse, et préconise de ce fait que les problématiques d'emploi soient

analysées dans toute leur complexité en prenant en compte les questions liées au logement, à la mobilité, à la garde d'enfants... afin de favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi. Le CESER recommande également au Conseil régional et aux principaux acteurs économiques de participer à la revalorisation des métiers en tension. Cet Avis doit permettre une meilleure anticipation des problèmes de formation et d'insertion dans une qualification et une activité disponible...à la Région de s'en saisir.

AVIS : POINT D'ÉTAPE SUR LES EFFETS DE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - Adopté le 13 décembre - président de la commission 5 : Olivier-Ronan Rivat, rapporteure : Beatriz Malleville

Le CESER a souhaité connaître les effets produits par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui a créé « France compétences », l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage destinée à renforcer la dynamique d'insertion professionnelle, de lutte contre la pauvreté et en particulier d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.

Dans cet Avis, le CESER relève des points positifs, notamment l'essor de l'apprentissage tant dans l'enseignement supérieur qu'au niveau bac et infra-bac, mais aussi des points négatifs tels que la libéralisation des organismes de formation sans « contrôle qualité », le problème de financement, un manque de collaboration entre opérateurs de compétences et organismes consulaires... Le CESER propose de limiter la concurrence entre organismes de formation, de créer au niveau régional une instance de pilotage stratégique du dispositif d'apprentissage pour plus de lisibilité, de cohérence et d'équité territoriale et sociale de la politique menée en faveur des jeunes...



2023

CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE POUR LE FUTUR DE LA PLATEFORME AÉROPORTUAIRE DE TOULOUSE-BLAGNAC (2050) - Adoptée par le Bureau du CESER du 13 février

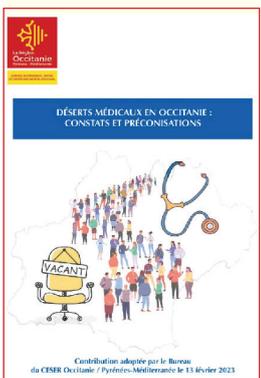


Ce travail répond à la concertation lancée le 17 janvier 2022 par le préfet de la région Occitanie, la présidente de la Région Occitanie, le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne et le président de Toulouse Métropole. Cette contribution a fait l'objet de concertations au cours des différentes étapes de l'Atelier

des Territoires et en particulier d'échanges avec la Présidente du CODEV Toulouse Métropole. L'analyse et les propositions développées dans ce document invitent à saisir les opportunités de développement durable et concerté de l'activité aéroportuaire et aéronautique dans une approche régionale, incluant dans une nouvelle

gouvernance les territoires d'influence qui sont aussi les territoires d'industrie (le Gers et le Tarn-et-Garonne notamment), ainsi qu'un rôle spécifique au CESER, conformément à sa compétence de prospective et à laquelle le CODEV pourrait également être associé.

CONTRIBUTION – DÉSERTS MÉDICAUX EN OCCITANIE : CONSTATS ET PRÉCONISATIONS - Adoptée par le Bureau du CESER du 13 février - présidente de la commission 7 : Gisèle Desmots, rapporteur : Pierre-Jean Gracia



Une délégation du CESER rencontre Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales

Depuis une vingtaine d'années, la référence de plus en plus fréquente aux "déserts médicaux" dans les médias et le débat public traduit la préoccupation croissante de la population concernant l'accessibilité aux soins de médecins. Aujourd'hui entre 9 et 12 % de la population française vit dans une zone sous-dotée en professionnels de santé, soit entre 6 et 8 millions de personnes.

Après avoir tenté de définir le concept de "désert médical", rappelé le cadre législatif et réglementaire, dressé une revue du florilège des différents rapports parlementaires sur le sujet, et dressé un état des lieux plus spécifique à la région Occitanie, le CESER expose ses préconisations autour de trois axes principaux :
 - La formation des professionnels de santé - L'organisation des soins adaptée à la réalité des territoires - Les conditions de l'installation des professionnels de santé.

AVIS : AVIS SUR LA CONVENTION DE SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE RÉGIONAL DE TRANSPORT DE VOYAGEURS liO TRAIN (2023-2032) - Adopté le 21 mars - présidente de la commission 1 : Christine Carlesso, rapporteur : Christophe Maurel



À l'occasion du renouvellement de la Convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs liO Train, le CESER a été saisi par le Conseil régional pour émettre un Avis sur la nouvelle Convention 2023-2032.

Au-delà de l'analyse du document, le CESER a souhaité élargir sa réflexion aux éléments prospectifs d'une convention type répondant aux besoins des usagers dans la perspective de leur faire préférer le train. Levier fondamental

de la transition écologique voulue par la Région à travers sa stratégie REPOS, le développement du transport ferroviaire est un élément majeur de l'aménagement du territoire, un facteur de développement économique et répond

aux enjeux liés à l'urgence climatique. Ainsi, le CESER a analysé la nouvelle Convention avec pour fil conducteur l'humain, et vérifié sa cohérence avec le Pacte Vert et le SRADDET « Occitanie 2040 ».

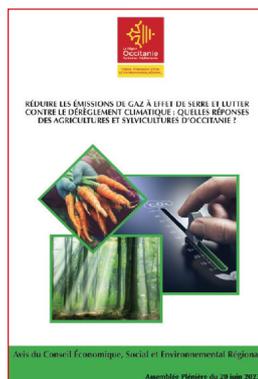
AVIS : POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE - CAHIER N°2 - TOURISME - NAUTISME - FORMATION - RECHERCHE - INNOVATION - Adopté le 20 juin - président de la commission 6 : Marc Chevallier, rapporteur : Pierre Aylagas

Ce cahier n°2, traite du tourisme, du nautisme de la formation professionnelle et de la recherche. Avec plus de 6 milliards de chiffre d'affaires et plus de 40 000 emplois en Occitanie, l'économie bleue représente différentes activités ayant toutes trait au littoral ou à la mer. Le CESER considère que de nombreuses activités de l'économie bleue vont être fortement impactées par les effets du changement

climatique. L'hôtellerie de plein air par exemple va dans certains secteurs subir l'élévation du niveau de la mer. Mais l'économie bleue, et notamment les organismes de recherche ou les centres de formation, nombreux et souvent leaders dans leurs domaines, disposent d'atouts pour s'adapter et proposer des solutions afin de faire face aux effets du changement climatique.



AVIS : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE : QUELLES RÉPONSES DES AGRICULTURES ET DES SYLVICULTURES EN OCCITANIE ? Adopté le 20 juin - président de la commission 2 : Denis Carretier, rapporteur : Michel Baylac



La Région Occitanie dispose d'un potentiel important en matière d'agriculture et de forêts, avec des exploitations agricoles diversifiées et une couverture forestière importante. Cependant, ces filières sont également confrontées à des défis liés au dérèglement climatique et figurent déjà parmi les secteurs les plus impactés par l'évolution du climat. À ce titre, elles sont conscientes qu'elles doivent, comme l'ensemble des autres activités humaines, participer à la réduction des émissions de GES liées à la fois à leurs pratiques et à leur besoin en énergie. Forêt et Agriculture sont des secteurs clés dans la lutte contre le dérèglement climatique. Dans ce contexte, il est crucial de réfléchir à des modèles économiques et des solutions innovantes pour encourager des pratiques agricoles et forestières durables, tout en contribuant à la réduction des émissions de GES. Aussi, l'agriculture et la forêt de notre région ont toute leur place dans la participation à la réalisation des objectifs de neutralité carbone par l'adaptation et l'atténuation des effets du dérèglement climatique.



AVIS : TRANSFORMATIONS ET UTILISATIONS DU BOIS - RÉINDUSTRIALISER LA FILIÈRE EN OCCITANIE ? Adopté le 20 juin président de commission 3 : Éric LALANDE, rapporteur : Dominique Antoni

Avec 2,7 M d'hectares de forêts (soit 36 % du territoire régional), l'Occitanie est la deuxième plus grande région forestière française après la Nouvelle-Aquitaine. La filière Bois-Forêt régionale compte 6 400 établissements. Elle représente 18 700 emplois et 2,7 Mds € de chiffres d'affaires en 2019 (Source : Insee - mars 2023). Comment comprendre que nous importions, au niveau national, des produits de la filière bois et dérivés pour une valeur totale de 19 Mds€ alors que nous avons la matière première sur

place ?

Le dialogue est nécessaire entre les maillons des différentes chaînes de valeur autour de cette matière première.

Le CESER appelle à la définition d'une stratégie régionale opérationnelle et à sa mise en œuvre pour réindustrialiser la filière des transformations et des utilisations du bois en Occitanie.



CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE AU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ D'OCCITANIE 2023-2028 - Adoptée le 2 octobre par le Bureau du CESER - présidente de la commission 7 : Gisèle Desmots, rapporteur : Jean-Marc Viguier



La crise sanitaire a mis en exergue l'impact directement dommageable sur la santé des populations.

Dans la région Occitanie, qui affiche son 4^e rang dans le palmarès national de la pauvreté, les orientations et les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce prochain PRSO obligent l'État et les collectivités à mener de front une action

territoriale volontariste, adéquate, ciblée et dotée des moyens nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Invité par l'ARS à fournir des éléments de commentaire du projet de PRSO, le CESER approuve les initiatives de coopérations professionnelles, de maison de santé, de pratiques avancées, de téléconsultations et téléassistance médicale qui

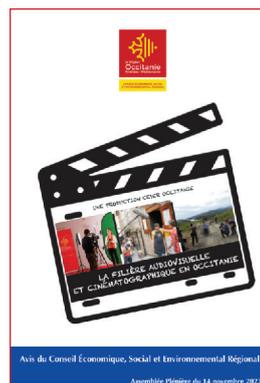
tendent à apporter des solutions locales aux effets territoriaux de cette crise structurelle.

Le CESER estime que ce sujet représente un enjeu régional important pour justifier à l'avenir un suivi et une évaluation territoriale et partenariale.

AVIS : POUR UNE POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT AMBITIEUSE FACE À L'URGENCE SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE - Adopté le 14 novembre - présidente de la commission 1 : Christine Carlesso - rapporteuses : Émilie Taberly et Sabine Veniel-Le Navenec

L'offre de logement, en particulier de logement social, accuse un retard dramatique, aggravé par un contexte marqué par une inflation record, l'explosion du coût des matières premières et du prix du foncier. Aujourd'hui, la politique du logement doit répondre en même temps au défi climatique et à la transition énergétique, à une démographie croissante, souvent précaire et à une population qui vieillit. Elle doit aussi lutter contre l'habitat indigne, amplifier la production de logements sociaux, accessibles et adaptés tout au long de la vie et faire face à une crise du foncier majeure et à une situation inflationniste préoccupante. La population en Occitanie est marquée par un faible revenu. Plus de 60 % des habitants d'Occitanie pourrait accéder au logement social. 75 % des locataires en HLM ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM. 66 % des locataires bénéficient de l'APL.

Vu l'ampleur de la crise traversée par le logement en Occitanie, le CESER préconise un plan d'urgence du logement dans lequel la Région aurait son rôle à jouer car le logement doit être une priorité nationale et régionale. Le CESER souhaite également que l'État porte une politique globale et ambitieuse sur l'ensemble du territoire avec entre autres des actions pour rénover la fiscalité sur l'immobilier, régionaliser les fonds de la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), simplifier le dispositif MaPrimeRenov' et l'ouvrir au logement social, veiller à l'obligation de recensement des logements accessibles pour les personnes handicapées et âgées, mettre en place une véritable politique du foncier sous l'égide de l'EPF (Établissement public foncier)...



AVIS : LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE EN OCCITANIE - Adopté le 14 novembre - présidente de la commission 7 : Gisèle Desmots - rapporteure : Marie-Martine Limongi

Ce rapport met en exergue les réalités territoriales de cette filière en plein essor, porteuse d'un développement économique, culturel et social jusque dans des parties reculées du territoire régional. En effet, l'industrie de l'audiovisuel et du cinéma s'implante en Occitanie et connaît un réel dynamisme depuis 10 ans. L'Occitanie est devenue la 2^e région française en nombre de jours de tournage, après l'Île-de-France, et la 1^{ère} en progression de l'emploi dans ce secteur. La Région en charge du développement économique et culturel, ambitionne même une première place dans les années à venir. La politique volontariste de l'État est de faire de l'arc méditerranéen un pôle européen et international de tournage.

L'audiovisuel et le cinéma nécessitent, pour leur fonctionnement, un très grand nombre de métiers, la plupart méconnus. L'Occitanie bénéficie d'un réseau d'établissements publics et privés de formation au cinéma qui offrent aux habitants d'Occitanie et d'ailleurs, toute une palette de formations en lien avec la

production audiovisuelle et cinématographique.

Ce secteur en plein essor est une chance pour notre région. C'est maintenant que son avenir se joue. La sanctuarisation des moyens consentis par la Région et par les Métropoles de Toulouse et Montpellier pour le soutien de son développement est une bonne nouvelle. Il importe que l'État fasse de même au niveau national, pour conforter la stratégie d'investissement et d'industrialisation qu'il a lui-même initiée.

Cette filière et ce rapport doivent contribuer à l'attractivité de la région, de tous les territoires d'Occitanie. Le CESER continuera à s'intéresser au développement de cette filière et à la réalisation de toutes ses promesses.

AVIS : AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 14 novembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage - rapporteur : Géraldine Ruscassier

Saisi par la Présidente de Région, le CESER a voté son Avis sur les Orientations budgétaires 2024 du Conseil régional qui s'inscrit dans un contexte global, mondial, national difficile (croissance mondiale en recul, durcissement des politiques monétaires visant à réduire l'inflation...). Au vu de ces conditions, le Conseil régional souhaite préserver l'autofinancement brut à un niveau compris entre 450 et 500 M€, pérenniser le financement majoritaire des dépenses d'investissement par des ressources propres, maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en conservant un haut niveau d'investissements. Il s'agit donc pour le CESER d'une stratégie financière prudente, claire et maîtrisée dans la continuité des Orientations budgétaires 2023.

Le Conseil régional s'engage ainsi à poursuivre son action en faveur d'un modèle de développement fondé sur la justice sociale et environnementale, ainsi que sur la souveraineté industrielle, énergétique, sanitaire et alimentaire. Le CESER note les ambitions d'action très larges de la collectivité, qui en plus de ses compétences majeures que sont les transports, les lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et l'environnement, le développement économique, investit les domaines de la santé en particulier, de la solidarité et de l'inclusion, la culture et le sport, la gestion de l'eau, etc. Au regard du contexte actuel, si de tels choix peuvent se comprendre, la Région, a-t-elle réellement les moyens financiers pour assumer pleinement toutes ses ambitions affichées ? Dans son analyse du CA 2022, le CESER insiste sur l'insuffisance des financements (3,7 Mds€ par an, pour 6 millions d'habitants), compte tenu des investissements massifs à réaliser dans tous les domaines. Les ressources de la Région proviennent essentiellement de la TVA, de la fiscalité sur les produits pétroliers et sur les cartes grises, toutes dépendantes de la conjoncture nationale et des décisions du gouvernement : la Région « n'a pas la main » sur ses recettes ». Le CESER plaide donc pour une réforme de la fiscalité locale, pour apporter des marges de manœuvre financière. Le CESER Occitanie souhaite que ces Orientations budgétaires se traduisent dans le BP 2023 par une mise en visibilité 1- des axes prioritaires d'investissement pour l'année 2024 ; 2- de la stratégie d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.



AVIS : AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE - Adopté le 12 décembre - président de la commission 8 : Bruno Lafage - rapporteur : Karen SERRES



Le 27 novembre dernier, la Région a présenté au CESER les éléments proposés au Budget primitif 2024. Le CESER dispose ensuite de dix jours pour élaborer son projet d'Avis sur le sujet et le présenter devant son Assemblée plénière du 12 décembre 2023, avant transmission au Conseil régional qui se prononcera sur le Budget primitif 2024 lors de

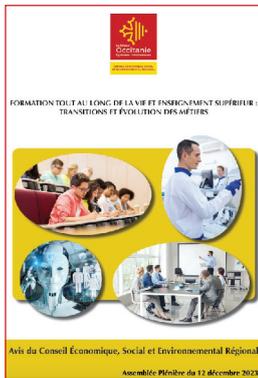
l'Assemblée plénière régionale le 14 décembre 2023. Cet Avis sur le BP 2024 est le dernier de la mandature actuelle du CESER (2018-2023) marquée par des crises qui ont bouleversé le paysage économique, social, environnemental, sanitaire, géopolitique : la crise du COVID-19, les finances publiques et la dette, les

questions environnementales et les effets du dérèglement climatique, la situation géopolitique et les conflits récents sont devenus des enjeux structurants des politiques publiques.

AVIS : JEUNESSE(S) ET ENGAGEMENT(S) EN OCCITANIE, COMPRENDRE, ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER - Adopté le 12 décembre - président de la commission 5 : Olivier-Ronan Rivat - rapporteur : Beatriz Malleville

L'engagement des jeunes : un enjeu majeur de société. La jeunesse contribue à développer la résilience des communautés et à stimuler le progrès. Moteurs du changement et essence de notre société de demain, il est essentiel d'être à l'écoute des jeunes et de leurs besoins. En plus de la précarité dont ils sont victimes, une explosion des problématiques de santé mentale des jeunes suite à la crise sanitaire a été observée. Ces éléments sont des freins à leur engagement en plus des problèmes de mobilité, de logement, de transport et d'offre qui apparaissent particulièrement dès lors qu'ils habitent en milieu rural. Toutefois, on observe que les jeunes continuent d'être animés par certaines causes qu'ils jugent importantes pour leur avenir et leur bien-être moral : éducation, sport, culture, climat ou environnement. Moteurs du changement et essence de notre société de demain, il est essentiel d'être à l'écoute des jeunes et de leurs besoins. Dans ce contexte, le Conseil Régional d'Occitanie, chef des politiques Jeunesse, doit être attentif aux attentes des jeunes et travailler de concert avec les réseaux associatifs et les professionnels de la jeunesse.





AVIS : FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : TRANSITIONS ET ÉVOLUTION DES MÉTIERS - Adopté le 12 décembre - président de la commission 4 : Alain Radigales - rapporteur : Élisabeth Lavigne

L'évolution rapide des métiers, sous l'impulsion de la transition numérique et de la transition écologique, appelle à une révision des approches en matière de formation. L'obsolescence des compétences s'accélère et il devient impératif

de se former tout au long de la vie : pour consolider ou actualiser ses connaissances et savoir-faire, mais aussi dans une démarche d'épanouissement personnel et professionnel. Le CESER propose un Avis axé sur le développement d'une offre de

formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur, qui réponde aux enjeux des transitions et de l'évolution des métiers.

ÉTAT DES LIEUX DE 4 AGENCES RÉGIONALES EN OCCITANIE : ARAC - AD'OCC - AREC – ARIS – présenté au Bureau du 13 février 2023 - président de la commission 8 : Bruno Lafage – rapporteur : Claudie Houssard

Les agences de l'État et des collectivités ont connu un développement rapide depuis les années 80, avec une accélération remarquable au début des années 2000, qui devient exponentielle dans les années 2010. Elles recourent des statuts et des modes de financement divers en réponse à des objectifs ciblés.

Le CESER a constaté la récente montée en puissance du recours du Conseil régional d'Occitanie aux agences régionales comme mode de financement, de partenariat et de mise en œuvre de son action territoriale. Ne s'étant encore jamais penché sur le sujet, il a souhaité appréhender la réalité de ce phénomène en Occitanie.

Avec l'accord du Bureau, il s'est donc autosaisi, en décidant de procéder en deux temps :

- Une phase 1 « d'acculturation » du sujet au cours de laquelle 4 agences régionales créées après la fusion des ex-Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont été auditionnées pendant le premier semestre 2022 : AD'OCC (Agence de développement économique), AREC (Agence régionale énergie climat), ARAC (Agence régionale aménagement construction) et ARIS (Agence régionale investissements stratégiques). Ces auditions ont permis d'appréhender le contexte de la création et du développement de ces agences régionales, mais également de découvrir leur fonctionnement, leurs financements et leurs missions ;
- Une phase 2 de rédaction d'une note de synthèse qui resitue le contexte de la création des agences régionales en Occitanie, éclaire l'apport des agences régionales dans la mise en œuvre des politiques publiques de la Région, présente les différents bénéficiaires et les différentes missions accomplies ainsi que les modalités de fonctionnement, tente de dresser un bilan de leurs actions, pour ouvrir in fine sur les perspectives d'évolution.

Cette note validée en Bureau du CESER le 13 février 2023 a été présentée à la Direction générale de la Région Occitanie. À la suite de cette présentation, la Présidente de Région a saisi officiellement le CESER Occitanie afin qu'il poursuive ses travaux sur des dispositifs en cours de déploiement comme le Fonds souverain régional pour l'ARIS ou la Foncière agricole pour l'ARAC.

Lors de l'Assemblée plénière du CESER du 12 décembre 2023, le premier volet de l'Avis sur le Fonds souverain régional pour l'ARIS a été présenté, travail qui se poursuivra en 2024.

AVIS : LE FONDS SOUVERAIN RÉGIONAL POUR L'ARIS – VOLET 1 - Adopté le 12 décembre - président de la commission 3 : Éric Lalande - rapporteur : Xavier Pétrachi

L'Agence régionale des investissements stratégiques (ARIS) n'a, à ce jour, que deux années d'existence. Elle a investi dans 14 projets d'entreprises en région, pour la plupart depuis 2022.

Le Fonds souverain régional, quant à lui, a été matérialisé dans la Stratégie régionale pour l'emploi, la souveraineté et la transformation écologique (SRESTE – 2022-2028) votée fin 2022.

Les outils du Fonds souverain régional, dont l'ARIS, ont pour vocation de générer un effet de levier auprès de co-investisseurs privés. Ils se veulent complémentaires aux interventions

directes et indirectes du Conseil régional en faveur des entreprises et du développement économique de l'Occitanie.



CONTRIBUTION « RÉOLUTION DU CESER OCCITANIE POUR LE MAINTIEN DE LA POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE DE L'UNION EUROPÉENNE – VOLET 2 - PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027 : QUELS NOUVEAUX ENJEUX POUR LA RÉGION OCCITANIE ? » - Adoptée par le Bureau du 20 novembre 2023 – président de la commission 8 : Bruno Lafage – Rapporteuse : Sabine Veniel-Le Navennec

L'Avis du CESER voté en Assemblée plénière le 18 juin 2018 et relatif au maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne, avait trouvé un écho favorable auprès du Conseil économique et social européen et du Comité européen des Régions. Le CESER y affirmait l'importance de l'Union européenne et des fonds structurels pour la paix en Europe, la cohésion sociale, la prospérité et le développement, insistait sur la nécessité d'augmenter sensiblement le budget européen, et proposait la conditionnalité du versement des aides au respect des valeurs communes de l'Union européenne. Deux ans après cet Avis, le Parlement européen adoptait en décembre 2020 le Règlement relatif à la conditionnalité de l'accès des financements européens au respect de l'État de droit et des valeurs fondamentales de l'Union européenne.

Depuis 2018, les contextes mondial, européen et nationaux ont évolué en raison d'une succession de crises dont les conséquences ne pouvaient être budgétées au moment de la programmation 2021-2027. Aussi, en 2023 le CESER a souhaité revisiter l'Avis de 2018 à l'aune de ces nouveaux contextes et mettre en exergue les nouveaux enjeux relatifs à la mise en œuvre de la programmation 2021-2027. La contribution du CESER adoptée en 2023, suite de l'Avis de 2018, s'articule par conséquent autour des points suivants :

- Le rappel des conclusions du travail réalisé par le CESER en 2018 ;
- Les évolutions depuis cet Avis de 2018 ;
- La prise en compte des préconisations du CESER dans la programmation 2021-2027 ;
- Les enjeux actuels relatifs à la mise en œuvre des financements et les préconisations du CESER sur ce sujet.

Cette dernière partie permet de mettre en exergue :

- La permanence de certains enjeux depuis 2018 comme la nécessaire simplification administrative, qui bien qu'engagée depuis la dernière programmation doit être amplifiée, ou la nécessité de poursuivre l'information et la communication sur les actions financées afin de contrer l'image d'une Union européenne trop uniformisante, technocratique, distante des citoyens. Cette nécessité figurait déjà dans l'Avis du CESER de 2018 ;
- l'apparition de nouveaux enjeux relatifs aux modalités de mobilisation des fonds (critères d'éligibilité, contrôles, stabilité des règles).

RAPPORT D'ÉTAPE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE PLAN EAU RÉGIONAL présenté lors de l'Assemblée plénière du 12 décembre par Yann Fortunato

En France et en Occitanie, les impacts du changement climatique sur l'eau sont déjà perceptibles. Ils vont aller en s'accroissant. Un manque d'eau de 2 milliards de m³ d'eau en France en 2050 sur la demande reste stable. En Occitanie, on prévoit un déficit de 100 à 200 mm par an par rapport au

cumul annuel moyen de 1976-2005. En conséquence, un allongement moyen de la période de sol sec en Occitanie de l'ordre de 2 mois à 4 mois est envisagé. Suite à l'adoption par le Conseil régional d'un « Plan Eau Régional », le CESER a produit une contribution s'appuyant sur les éléments déjà exprimés et validés

comme le rapport sur les SDAGE adopté le 23 novembre 2021. Le CESER, dans le cadre de la nouvelle mandature participera à la conception, au suivi et à l'évaluation de ce plan, afin d'assurer une vision complète et représentative dans la gestion de cette ressource vitale pour la région.



Le CESER et ses actions dans la durée pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux en Occitanie

CLIMAT - ENVIRONNEMENT

Conférence-débat « L'urgence climatique et la transformation de nos modèles » - 17 avril 2023

Depuis la publication de son 1^{er} rapport en 1990, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne cesse de nous alerter sur les conséquences du changement climatique et ses impacts sur les humains et les écosystèmes.

Le CESER a intégré dans ses réflexions, au cours de la mandature, les impacts très concrets de ces bouleversements et la question du développement durable.

Ces préoccupations apparaissent au-delà des avis thématiques adoptés, qu'ils soient relatifs à la politique énergétique régionale, aux énergies décarbonées, aux effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie, à la pollution plastique, aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux.

Force est de constater que l'urgence climatique s'impose à chacun d'entre nous de façon de plus en plus prégnante. Il est encore possible de remédier aux effets délétères du changement climatique en agissant chacun à notre niveau, avec des actions portées aussi bien par des citoyens que par des décideurs publics et privés.

La première étape avant l'adoption de solutions partagées est, pour le CESER, le partage de la connaissance, objectif de ce colloque organisé sur l'urgence climatique et la transformation de nos modèles.

Le colloque a réuni plus de 150 participants et était axé sur une approche économique, articulé autour de deux tables rondes, l'une relative à la construction et à la décarbonation dans les secteurs du bâtiment et de l'habitat, l'autre sur les mobilités et la décarbonation dans l'industrie.

Le Grand témoin, Christian GOLLIER, Directeur de Toulouse School of Economics (TSE), professeur à l'Université Toulouse-Capitole, a alimenté les débats par son expertise et ses connaissances des relations économie/environnement et sa qualité d'ancien auteur-principal de rapports du GIEC.

Les participants ont partagé les enjeux et les exigences qui concernent tous les territoires, toutes les activités. Il apparaît dès lors nécessaire de travailler à la fois avec les territoires organisés que sont les conseils de développement, mais aussi avec les agences d'urbanisme, les communautés scientifiques et universitaires - il y a des compétences à Montpellier comme à Toulouse -, les centres de recherche, le CNRS, l'INRAE, les écoles d'ingénieurs.



Colloque international « Maintenant ou jamais : Sauvons la Méditerranée » - 29 septembre 2022

Le 29 septembre 2022 s'est tenu au Corum à Montpellier, le colloque international « Maintenant ou jamais : Sauvons la Méditerranée » sur le sujet de la lutte contre la pollution par les plastiques de la mer Méditerranée, dans le cadre du Forum Le Monde Nouveau, forum de la transition environnementale et sociétale. Ce colloque a été organisé par les Conseils économiques et sociaux de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (CESER Occitanie, les CES de Catalogne et des Îles Baléares) et avec la participation des CES de Corse, Sud-PACA, Valence, Murcie et d'Andalousie, en partenariat avec la préfecture de région, la Région Occitanie et le Forum Le Monde nouveau, et a rassemblé près de 260 participants.

Entre 150 000 à 600 000 tonnes de déchets plastiques sont déversés en Méditerranée chaque année. En 2030, on estime à 40 % l'augmentation des plastiques en mer et en 2050, sans réduction massive, il y aura autant de plastiques que de poissons. Cette pollution par les plastiques et les microplastiques menace par conséquent gravement les écosystèmes marins - la faune et la flore marines - ainsi que l'économie du tourisme, les rendements de la pêche, la santé humaine.



**ACTES DU COLLOQUE INTERNATIONAL
MAINTENANT OU JAMAIS : SAUVONS LA MÉDITERRANÉE**



Montpellier, Le Corum - 29 septembre 2022



Les débats articulés autour de 4 temps forts : « Réduire : une course contre la montre » ; « Réutiliser : vers un monde de l'économie circulaire ? » ; « Restaurer : comment réparer les dommages causés ? » ; « Rompre : comment renoncer pour accélérer ? » retranscrits dans des Actes, ont permis à une trentaine d'acteurs d'horizons très divers (associations, entreprises, organismes publics, chercheurs, responsables publics, élus) originaires de France, d'Espagne, de Tunisie, du Liban... de présenter leurs actions et leurs projets de lutte contre la pollution plastique, de les valoriser et d'échanger avec le public.

Les participants ont par ailleurs assisté à la signature par les 8 présidents des CES organisateurs (Occitanie, Catalogne, Îles Baléares, Andalousie, Murcie, Valence, Corse et Sud-PACA) d'un manifeste créant la Conférence des CES de l'Arc méditerranéen pour agir de concert contre la pollution plastique en Méditerranée et mettre en œuvre les actions nécessaires telles que : la création d'un observatoire par la mise en réseau des laboratoires de recherche des différents pays qui travaillent sur le sujet, pour recueillir les données utiles ; la participation aux différents événements internationaux qui œuvrent à la préservation des milieux marins ; l'organisation d'un forum international de la Méditerranée par l'Union européenne.

Ces chantiers ouverts restent maintenant à concrétiser. La Méditerranée, mer internationale, intercontinentale, espace de vie, de biodiversité et de ressource alimentaire pour les 150 millions de femmes et d'hommes des deux rives nécessite toutes les attentions, pour éviter qu'elle ne devienne une mer morte !

La Conférence des CES de l'Arc méditerranéen a été officiellement mise en place le 1^{er} décembre 2023 à Valence avec la signature de la charte constitutive par les 8 présidents.

Eau

L'eau est un bien commun, un enjeu en Occitanie. Le CESER travaille à la mise en œuvre des propositions qu'il a faites le 23 novembre 2021 dans son Avis adopté, intitulé « Contribution aux SDAGE Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée » : sobriété dans tous les usages, sécurisation des canalisations, développement de la réutilisation des

eaux usées, stockage de l'eau par des retenues hivernales et saisonnières et utilisation de l'eau douce des rivières qui finit dans l'océan et la Méditerranée. Le CESER s'est exprimé sur le Plan régional Eau « Tous concernés, tous mobilisés en Occitanie » du Conseil régional Occitanie adopté le 22 juin 2023 : il a établi un rapport d'étape qui

a fait l'objet d'une présentation avec débat, sans vote, lors de sa dernière assemblée plénière de la mandature le 12 décembre 2023. Ce rapport qui ne constitue pas un avis, pourra être repris par un travail collaboratif avec les Conseils économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen.

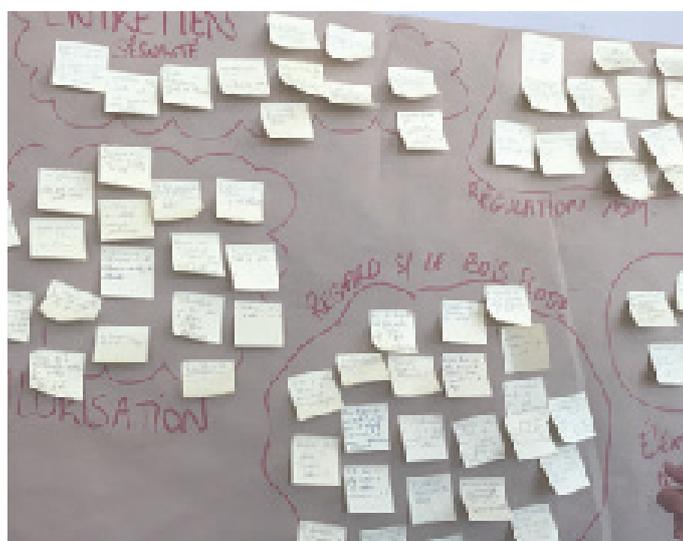
Immersion expérimentale Conseil régional - CESER Occitanie Les bois flottés sur le littoral occitan - Janvier à décembre 2022

Fin 2020, le CESER et le Conseil régional décidaient de renforcer leur dynamique de collaboration dans la construction des politiques publiques régionales et ainsi d'expérimenter, entre autres, de nouvelles méthodes de travail, exploratoires, au plus près des habitants et des usagers, sur des enjeux d'intérêt commun. Cette volonté s'est concrétisée en 2022 par l'organisation d'une démarche d'immersion expérimentale sur un sujet donné, dont la méthode et les attendus ont été définis au sein d'un groupe de travail composé de conseillers

régionaux, de conseillers du CESER et de personnel technique des deux assemblées (CESER, les Directions du Conseil régional : Mission de coordination de l'innovation ; Mer ; et Transition écologique et énergétique).

4 temps ont marqué la démarche : Préparer-Problématiser (début 2022) ; Rencontrer-Arpenner (mai) ; Analyser-Hiérarchiser (juillet) ; Proposer-Rédiger (octobre).

Le sujet retenu pour cette première immersion expérimentale a été celui des bois flottés sur le littoral occitan, s'inscrivant dans la continuité des travaux du CESER et du Conseil régional notamment dans le cadre du Plan Littoral 21 et en cohérence avec le Programme régional d'actions en faveur de l'économie circulaire. Le bois flotté, ce sont ces débris végétaux qui se déposent sur les plages de notre région, souvent suite à des intempéries. Le territoire de Fleury d'Aude, particulièrement impacté par les bois flottés, a été choisi comme terrain d'enquête. La finalité de l'expérimentation menée selon l'approche design du Lab de la Région, était de produire des réponses sous forme de « prototypes » pouvant donner lieu à de nouvelles politiques publiques. Le collectif d'enquêteurs (élus régionaux, conseillers du CESER, équipes techniques du CESER et de la Région) a rencontré des acteurs de terrain privés, publics et associatifs, des experts, des usagers et des habitants de la commune impliqués et concernés par ce sujet, pour recueillir leur analyse. Trois questions ont orienté l'approche terrain : En quoi la question du bois flotté peut-elle être un problème ? Quel dialogue, à quelle échelle ? Quels usages pour atténuer les coûts ?



L'analyse des retours de terrain ont donné lieu à trois questionnements : Comment pourrions-nous valoriser le bois flotté ? Comment pourrions-nous mieux identifier les regards liés au bois flotté ? Comment pourrions-nous influencer les élus locaux à plus de solidarité amont-aval et à mieux prendre en compte tous les aménagements liés aux cours d'eau ? qui ont permis de dégager plusieurs propositions dont deux ont été approfondies sous forme de scénarios d'usage :

- Globaliser par département la récupération, le stockage, le traitement et la redistribution des bois flottés ;
- Créer des ateliers de participation citoyens pour produire des préconisations à destination des décideurs.

LA PROSPECTIVE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Colloque de prospective territoriale régionale - 27 juin 2023

La Section Prospective du CESER a mené pendant six ans un travail de prospective territoriale, « Les Chemins 2050 », relatif à la région Occitanie, s'interrogeant sur : « Quels pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050, au vu des tendances lourdes qui traversent notre région, la France et le monde, mais aussi des signaux moins perceptibles qui pourraient s'amplifier d'ici 30 ans ? ». Parmi les scénarios établis, l'un d'entre eux dit « Nouvelles convergences » est le choix à retenir selon le CESER car il tend vers une société plus apaisée et plus juste, prenant en compte pour cela la préservation de l'environnement, l'intégration des importantes évolutions techniques et leurs conséquences économiques, l'aspiration à un meilleur équilibre social et sociétal.

Le colloque organisé, placé sous le parrainage de la présidente de la Région Occitanie, Carole DELGA et de Louis GALLOIS, co-président de la Fabrique de l'Industrie et président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, a eu pour objectif de présenter ces travaux et de montrer ce que peut être l'utilité d'une réflexion prospective lorsque des choix doivent être faits et dont les effets auront des incidences à moyen et long termes.

Ce colloque a rassemblé près de 200 personnes et était articulé autour de trois tables rondes : « Les chemins de la réussite en Occitanie » (De l'école à l'emploi) ; « Les chemins d'une souveraineté économique en Occitanie » (Industrie, ressources, numérique et innovation) ; « Changement climatique,

environnement et aménagement du territoire en Occitanie » (métropolisation et ruralités ; urbanisation du littoral ; TPE et services ; Méditerranée ; Biodiversité et eau), avec des intervenants reconnus comme la rectrice de région académique, les présidents d'universités, des organismes de recherche, des PDG de grandes entreprises, des porte-paroles de PME, de l'artisanat, du monde de la société civile, etc. Il en ressort la nécessité de préserver le droit à l'éducation pour tous, l'accès aux formations, aux qualifications, de retrouver une souveraineté économique en garantissant notre indépendance énergétique avec la création d'un grand service public de l'énergie et faciliter ainsi les efforts à long terme pour la réindustrialisation des territoires et notre autonomie alimentaire avec un

appareil de production zéro carbone à l'horizon 2050, de savoir intégrer les transformations dans nos politiques en matière d'aménagement du territoire, des villes comme des zones rurales, en raison du changement climatique et des graves conséquences pour le littoral et la Méditerranée.

Pierre FERRACCI, président du groupe de conseil ALPHA, expert économique

auprès des entreprises et des comités économiques et sociaux, a conclu cette journée en rappelant les enjeux et la nécessité du dialogue social pour gérer toutes les mutations économiques et sociales et les transitions des 20 prochaines années avec les urgences à prendre en compte que sont l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi, la robotisation...

L'implication de tous et les échanges d'idées démontrent qu'ensemble nous pouvons œuvrer à un avenir souhaitable pour l'Occitanie et que la prospective doit être un outil utile pour tous les décideurs et acteurs institutionnels, politiques et économiques.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RECHERCHE

Universités



Le CESER Occitanie porte un intérêt particulier à l'enseignement supérieur et à la recherche et a soutenu deux grands projets ayant des retombées positives pour le territoire occitan et son écosystème, ainsi que pour une meilleure visibilité internationale des universités et des établissements d'enseignement supérieur de la région :

- le grand projet de recherche MUSE « Montpellier Université d'Excellence » labellisé I-SITE et financé dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), a été présenté au Bureau du CESER le 7 février 2022 par le président de l'université de Montpellier, ancien conseiller du CESER, Philippe AUGÉ. Ce projet MUSE permet de reconnaître l'excellence de la recherche menée par l'Université et son rôle pour l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire de l'académie de Montpellier. Le CESER a aussi pu apprécier la manière

dont l'université relèvera ses futurs enjeux, notamment en matière d'ouverture à la société et de rapprochement avec le monde socio-économique et l'entrepreneuriat, ainsi que l'animation du réseau des pôles universitaires des villes de l'ex-région Languedoc-Roussillon.

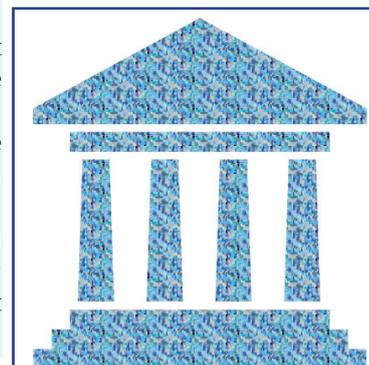
Dans le prolongement de cette initiative d'excellence et conformément à l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'Université de Montpellier s'est transformée au 1^{er} janvier 2022 en Établissement public expérimental (EPE). Ce changement de statut a permis d'intégrer les quinze partenaires du projet MUSE dans sa gouvernance et sa stratégie.

- Le projet TIRIS « Toulouse Initiative for Research's Impact on Society » pour l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMIP), lauréat de l'appel à projets PIA 4 « Excellence sous toutes ses formes » le 12 juillet 2022, a fait l'objet d'une présentation devant le Bureau du CESER le 11 avril 2022 par le président de l'UFTMIP, Philippe RAIMBAULT. TIRIS rassemble la communauté d'enseignement supérieur et de recherche toulousaine autour d'un objectif commun : mobiliser les excellences scientifiques, renforcer l'excellence disciplinaire qui caractérise le site au travers d'initiatives interdisciplinaires et inter-sciences, pour accompagner les transitions et ainsi contribuer à la construction du monde de demain. L'accent est mis sur trois défis sociétaux clés, en phase avec les priorités des secteurs privé et public locaux : la santé et le bien-être ; le changement global et son impact sur les sociétés ; les transitions durables.

Ce succès atteste du haut niveau académique du site toulousain et de son potentiel à devenir une grande université de recherche (GUR), pour avoir une visibilité internationale et la possibilité d'être ainsi éligible aux appels à projets ouverts aux grandes universités.

Dans le même temps, pour conquérir ce label de GUR, l'UFTMIP engageait, comme le précisait Philippe RAIMBAULT, un travail de renouvellement des statuts de la future université de Toulouse - communauté d'universités et d'établissements expérimentale - qui a été créée le 1^{er} janvier 2023 et rassemble 15 établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Toulouse et s'appuie sur les 7 organismes de recherche nationaux présents sur le site toulousain (CNES, CNRS, INRAE, Inserm, IRD, ONERA, Météo France).

L'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche pour les 220 000 étudiants de la région Occitanie est un facteur de cohésion, d'attractivité, d'accès à la connaissance, à la science et au progrès. C'est une préparation de l'avenir et une réponse aux pénuries d'emplois qualifiés dont notre région et notre pays ont besoin.



ÉCONOMIE – INDUSTRIE

Agriculture

Chaque année de la mandature, le CESER a fait la promotion de toutes les récompenses des productions

d'Occitanie au Salon de l'Agriculture pour toutes les filières ; l'agriculture et l'agroalimentaire représentent le 1^{er}

secteur d'activité économique de notre région avec plus de 165 000 emplois et 22 Mds€ de chiffre d'affaires.

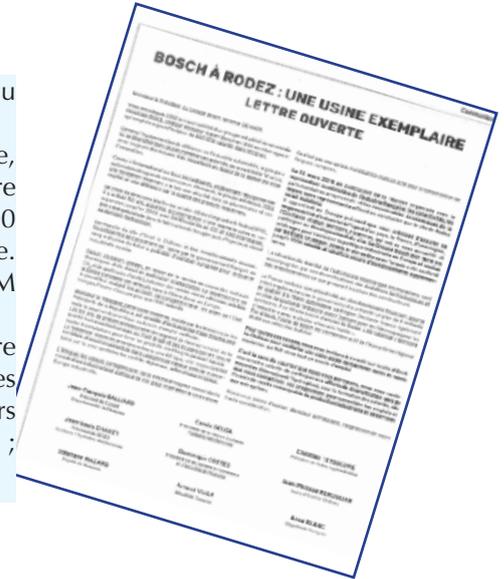
Les entreprises, fleurons industriels de la région, en difficulté : le CESER dans l'action

Filière automobile

La filière automobile en Occitanie est en difficulté ces dernières années, la crise du diesel impactant le maintien de l'activité et des emplois.

En effet, ce secteur est soumis à une révolution technologique à marche forcée, avec la fin des moteurs thermiques en 2035, et la nécessaire transformation de notre appareil de production pour s'engager pleinement dans la transition écologique. 100 000 emplois sont aujourd'hui menacés de suppression pour la prochaine décennie. Poumon économique du département de l'Aveyron, Bosch à Rodez et la fonderie SAM à Decazeville sont donc dans la tourmente.

Le CESER s'est engagé avec les centrales syndicales aux côtés des salariés de la filière automobile (notamment de la sous-traitance) pour trouver des solutions pérennes permettant d'éviter la délocalisation pratiquée depuis plus de 15 ans par les constructeurs : lettre ouverte au PDG du groupe Bosch en novembre 2020 parue dans les Échos ; interpellation du PDG de Renault pour tenter de sauver la SAM Decazeville...



Secteur de l'énergie

À Cahors, c'est l'avenir du groupe Cahors ex-Maec, expert dans le développement des réseaux de distribution des énergies et des télécommunications qui compte 4 usines en Occitanie, qui est confronté à des difficultés depuis son rachat par une holding d'investissement en 2019 remettant en cause les acquis sociaux des salariés, multipliant les suppressions d'emplois sur les divers

sites français et l'accélération des flux financiers entre filiales. Le CESER mène dès lors un travail commun avec les centrales syndicales, la Région Occitanie et le ministère de l'industrie pour sauver l'emploi au sein de ce fleuron industriel et ne pas fragiliser encore davantage notre souveraineté dans le domaine de l'énergie.



Aéronautique

Le CESER a participé activement au sauvetage du groupe Latécoère en 2020 ; 5 sites étaient menacés de fermeture, 4 en Occitanie et 1 dans les Landes en Nouvelle-Aquitaine. La Direction de Latécoère justifiait ces fermetures par l'impact de la crise sanitaire et des problèmes structurels et prévoyait de transférer

l'activité industrielle dans d'autres pays d'Europe et au Maroc. Le CESER est intervenu auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance le 23 juillet 2020, pour empêcher le projet et rappeler les mesures mises en place dans le cadre du Plan de soutien à la filière aéronautique de juin 2020. Latécoère a finalement revu

sa copie après un entretien avec Bercy. L'usine historique de l'aéronautique française et régionale doit rester pour Airbus un équipementier de rang 1, pour avoir accès aux marchés dans une proximité territoriale, gage de sécurité et de qualité industrielle. Latécoère a une notoriété internationale, elle doit la conserver. Une grande

vigilance s'impose pour la pérennité industrielle des sites, de Liposthey dans les Landes à Montpellier, en passant par Gimont et le bassin industriel de Toulouse, et conserver ainsi l'emploi !

Nucléaire

Le rapport voté par le CESER le 22 juin 2022 « Quelle stratégie industrielle pour les énergies décarbonées en Occitanie ? » a permis la réhabilitation de la filière nucléaire et du nouveau nucléaire, de l'hydroélectricité, première source d'énergie renouvelable électrique en France, ainsi que des énergies intermittentes ou issues de la méthanisation ou de la filière bois (granulés). Les énergies intermittentes doivent être développées à partir de la fabrication française et non importée.

Conséquence positive, c'est la mise en place d'une démarche innovante : la Direction du nucléaire d'EDF organisera avec l'UIMM Gard-Lozère une réunion sur l'accès des PME au marché.

Le CESER, pour sa part, tiendra une réunion de travail avec les organisations syndicales de la filière nucléaire, les secrétaires généraux des fédérations de l'énergie, les secrétaires généraux territoriaux, les directions des ressources humaines de la filière, Pôle Emploi, la Région, pour faire la promotion des métiers, des qualifications, des compétences nécessaires. Le CESER associera les fédérations de parents d'élèves pour sensibiliser en retour les jeunes sur des métiers d'avenir.

Souveraineté industrielle en matière sanitaire



Jean-Louis Ribes et Marie-Héloïse Vincent (DSI) entourés de Thomas Martin (Papeteries Léon Martin, à droite) et Alain Radigales, Thomas Petrault (Fibre Excellence) et Jean-Louis Chauzy. Photo DDM.

En 2020, pendant la crise sanitaire Covid-19, les besoins en produits sanitaires et médicaux se sont faits ressentir de façon importante. Le CESER a accompagné en 2021 une proposition de fabrication de produits sanitaires et médicaux portée par 3 entreprises régionales aux activités et compétences complémentaires ; des produits 100 % cellulose, renouvelables et biodégradables, et 100 % made in Occitanie, à partir de la pâte à papier fabriquée par la société Fibre Excellence basée à Saint-Gaudens, transformée en papier pour les masques par le papetier Léon Martin (à Carbonne) et avec le concours de l'entreprise solidaire DSI qui siège à Blagnac. Ce projet est soutenu par l'État et la Région Occitanie. Il doit permettre d'anticiper la réponse industrielle à des futures besoins en repensant la production française de masques entre autres, aux niveaux régional et national.

MOBILITÉS

Ferroviaire

Le CESER en étant force de proposition, a su accompagner, pendant 6 ans, jusqu'à sa réussite, le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO) situé dans les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine qui a pour objectif de répondre à la fois aux enjeux de mobilités longue distance, de développement des trajets du quotidien et du fret ferroviaire. Une mise en œuvre qui s'établit sur la base de la création d'une société de projet type modèle du Grand Paris, inscrite dans la Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, qui permet le financement de grands projets de mobilité et a des compétences en matière d'ingénierie. La société GPSO est ainsi créée par ordonnance du 2 mars 2022 et son conseil de surveillance installé le 4 juillet 2022. Le plan de financement a été signé à Toulouse le 14 mars 2022 par le préfet de région et les 25 collectivités locales associées, en présence de Jean Castex, alors Premier ministre, fixant un calendrier de réalisation pour Toulouse-Bordeaux.



Boulonnnet Laurent - Région Occitanie

Même combat mené par le CESER pour la création de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) dont le protocole d'intention de financement pour la 1re étape Montpellier-Béziers a été signé le 22 janvier 2022 à Narbonne en présence de Jean Castex. L'État est donc engagé sur ces dossiers et l'Europe, plus récemment, confirme contribuer financièrement à ces deux projets.

Le CESER soutient le financement de ces infrastructures mais aussi celui des lignes intermédiaires dites « petites lignes » comme la réouverture d'ici 2032, après 50 ans de fermeture, de la ligne « Rive droite du Rhône », reliant Pont-Saint-Esprit (Gard) à Avignon. Le CESER soutient la décarbonation des mobilités et par conséquent celle de tous les modes de transport.

SOCIÉTÉ

Solidarité avec l'Ukraine

Suite à l'invasion russe en Ukraine en février 2022, le CESER a manifesté sa solidarité avec le peuple ukrainien qui se bat pour son indépendance, pour la paix et

pour l'Europe. Le CESER a apporté son soutien à l'association Ukraine libre basée à Toulouse, pour travailler ensemble avec les pouvoirs publics locaux sur

les questions relatives à l'aide humanitaire, la scolarisation des enfants ukrainiens, les démarches administratives des mineurs non accompagnés, l'hébergement permanent

et le travail des ukrainiens déplacés.

Pour une généralisation des formations supérieures à la laïcité

Des drames de Toulouse en 2012 aux drames plus récents que sont les assassinats des professeurs Samuel PATY et Dominique BERNARD, il apparaît comme une ardente obligation pour le CESER de défendre avec force les valeurs de la République française attaquée sur ce qui nous permet de faire Nation ensemble : Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité, et de renouveler notre soutien à la communauté enseignante, à tous les personnels et aux associations de parents d'élèves.

Dès 2013, à l'instar des formations supérieures à la laïcité mises en place à Lyon par l'ancien préfet Jean-François CARENCO, le CESER réclamait de telles formations en région destinées aux cadres religieux, cadres des collectivités et de l'État, DRH, responsables syndicaux, journalistes, personnels de l'éducation, animateurs de quartiers, cadres sportifs... Ces formations supérieures à la laïcité ont été créées dès 2015 par les universités de Toulouse mais sont restées réservées aux étudiants.

Face à la persistance du terrorisme, de l'antisémitisme et de la remise en cause de notre modèle républicain, le CESER rappelle l'utilité de formations à la laïcité à reprendre, organiser et développer dans tous les campus universitaires de la région, et accessibles au plus grand nombre.

Le CESER mobilisé dans la lutte contre les violences faites aux femmes



La lutte contre les violences au sein de la famille et les violences faites aux femmes constituent un réel enjeu de société, et le CESER souhaite y prendre toute sa part.

Ainsi, le Bureau du CESER a reçu le 2 décembre 2019 le sénateur audois Roland COURTEAU et le 3 février 2020 le député lotois Aurélien PRADIÉ, tous deux très engagés sur le sujet, afin de mieux appréhender la problématique, les solutions mises en place et les progrès qui restent à faire. 10 % de ces crimes commis contre les femmes ont lieu en Occitanie...

C'est donc l'égalité, la fraternité et le vivre ensemble qui sont mis à mal. Le CESER rappelle que les discriminations et violences faites aux femmes sont intolérables, et afin de lutter contre ce fléau, l'action concrète commence à l'école, dans les familles, sur les lieux de travail. Cela concerne donc aussi les 80 organisations régionales représentées.

Le député lotois Aurélien PRADIÉ a présenté la Loi visant à agir contre les violences au sein de la famille du 28 décembre 2019 dont il est l'initiateur, qui comporte des mesures fortes : un accès facilité aux ordonnances de protection pour mieux préserver les femmes victimes et un délai maximal de 6 jours pour le prononcé par les juges ; l'accompagnement des victimes concernant le financement de leur logement ; la suspension de la détention du port d'arme pour le conjoint violent ; la généralisation du bracelet anti-

rapprochement (comme en Espagne où cette généralisation a permis de réduire significativement le nombre de féminicides) ; l'accessibilité à toutes du Téléphone Grave Danger avec en plus une application numérique destinée aux victimes ; la suspension automatique de l'autorité parentale dès la mise en examen du conjoint violent ; le non versement des pensions de réversion en cas de crime.

Le sénateur Roland COURTEAU a évoqué les thèmes majeurs de son action parlementaire : la lutte contre

les stéréotypes sexistes, les inégalités entre les femmes et les hommes et les violences à l'égard des femmes qui en découlent. Il a également fait état des différents rapports parlementaires qu'il a produits en matière de lutte contre les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge ou dans les manuels scolaires. Car, pour le sénateur, « C'est sur le terrain des inégalités entre les Femmes et les Hommes que prospèrent les violences conjugales... »

Le sénateur rappelle que le fléau des violences faites aux femmes, longtemps absent du débat public, était tabou, et la question des violences au sein du couple, victime d'un vide juridique. Face à l'augmentation constante du nombre de victimes de violences conjugales en France, il a donc souhaité apporter toute son énergie, depuis plus de 15 ans, pour combattre ce fléau, en proposant des lois dont la loi du 4 avril 2006 et la loi du 9 juillet 2010 relatives aux violences faites aux femmes, aux violences au sein du couple, ou commises contre les mineurs ainsi que nombre d'amendements, de rapports parlementaires dont un dédié aux questions de violences que subissent les femmes en situation de handicap, etc.



La Loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023

Le CESER a débuté un travail d'analyse concernant France Travail, nouvel opérateur du service public de l'emploi aux compétences élargies, créé en remplacement de Pôle Emploi, dont la mise en œuvre est prévue au 1^{er} janvier 2024. France Travail a un double objectif : proposer un meilleur accompagnement à toutes les personnes qui ne sont pas capables de retrouver seules un emploi et renforcer l'accompagnement des entreprises dans leurs processus de recrutement. Ce sera également l'opérateur chargé d'organiser les conditions de la collaboration des différents acteurs de l'emploi (services publics pilotés par l'État, les Régions, les Départements ; Missions locales...). Le CESER assurera un travail de veille et de suivi.



CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.